

Établissement Public Territorial de Bassin



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Année **2025**



Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le



ID : 083-200047611-20250305-D_2025_001-DE

Table des matières

1. Rappel réglementaire.....	4
2. Contexte national.....	4
3. Contexte local.....	5
3.1 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	5
3.2 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.....	5
3.3 Contrat de rivière Nartuby	7
3.4 Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE) Caramy/Issole.....	10
3.5 Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE) de la Bresque.....	12
4. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.....	14
4.2 La compétence.....	14
4.2 Les Contrats territoriaux.....	15
4.3 La taxe GEMAPI.....	15
5. Rétrospective financière 2022-2024.....	16
5.1 Les grandes masses financières.....	16
5.1 L'épargne et les résultats de clôture 2024	19
6. La trajectoire budgétaire 2025 et sa déclinaison pluriannuelle.....	20
6.1 Opérations en fonctionnement	26
6.1.1 Les actions mutualisées à l'échelle du bassin de l'Argens par outils de gestion.....	26
6.1.2 Les actions territorialisées	35
6.2 Opérations en Investissement.....	45
6.2.1 Les actions mutualisées à l'échelle du bassin de l'Argens (dans le cadre du PAPI).....	45
7. La structure et la gestion de la dette.....	65
8. La structure et les perspectives d'évolution des effectifs.....	66

1. Rappel réglementaire

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés doit être réalisé et présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour objectif de permettre à Monsieur le Président de présenter à l'assemblée délibérante la situation financière du SMA et les tendances qu'il souhaite donner au prochain projet de budget ainsi qu'aux budgets suivants. Pour rappel, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venue compléter les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire en précisant le contenu du rapport présenté par le Président à l'Assemblée délibérante. Les informations contenues dans le présent ROB sont les suivantes :

- le contexte national et local ;
- une analyse budgétaire rétrospective sur les exercices 2022-2024 ;
- les orientations budgétaires 2025 (fonctionnement et investissement) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment dans le cadre de la programmation des investissements ;
- la structure et la gestion de la dette ;
- la structure et les perspectives d'évolution des effectifs.

2. Contexte national

L'activité économique européenne connaît une croissance économique estimée à 0,8 % sur l'ensemble de l'année contre 0,5 % en 2023. En France l'activité devrait être de 1,1 % pour 2024 soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. En 2025, la croissance économique mondiale est prévue à 3,2% mais celle-ci est très incertaine au vu des tensions commerciales, des incertitudes géopolitiques liés aux différents conflits en cours auxquels s'ajoute l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis.

Avec une consommation qui reste atone, en dépit des gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux, la croissance ne se renforcera que modérément. Du fait de la désinflation, les salaires progressent désormais plus rapidement que les prix à la consommation, un mouvement qui pourrait s'accroître en 2025. Cette progression des salaires réels entraîne des gains de pouvoir d'achat qui ont permis une nette hausse du taux d'épargne financière : le taux d'épargne se situe au 2ème trimestre 2024 bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17,1 %).

Le recul de l'inflation se confirme en 2024 et serait amplifié en 2025 par la baisse des prix de l'électricité (malgré une hausse prévisible des taxes). Après + 5,7 % en 2023, la projection de l'inflation (IPCH) s'établirait à + 2,5 % en 2024. Les surprises à la baisse des derniers mois sur les services et l'alimentation sont compensées par celles, à la hausse, sur les produits manufacturés liées notamment à la dynamique des prix des produits pharmaceutiques. En 2025, la prévision d'inflation est estimée à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés liée à la situation en mer Rouge. En 2026, l'inflation s'établirait à un niveau modéré de + 1,7 %.

Par ailleurs, les épisodes météorologiques chroniques et violents intervenus récemment en France, chez nos voisins (inondations meurtrières en Espagne en particulier) et les négociations climatiques en demi-teinte sur lesquelles s'est achevée la 29ème conférence des parties pour le climat de Bakou démontrent – s'il le fallait – l'enjeu majeur que revêt l'adaptation au changement climatique pour les territoires, et les besoins d'investissement afférents.

3. Contexte local

Depuis sa création en octobre 2014, le SMA porte une gouvernance pour la gestion intégrée des cours d'eau sur le bassin versant de l'Argens. Les 74 communes qui le composent (répartis sur 8 intercommunalités) sont toutes implantées dans le département du Var. L'objectif du syndicat est de porter une politique de gestion globale, cohérente et en phase avec les particularités des territoires qui le composent. L'exercice de la compétence GEMAPI implique un véritable projet d'aménagement d'intérêt commun sur le bassin versant permettant d'établir une stratégie d'action. Ce projet se dessine à travers plusieurs outils combinant gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

3.1 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SAGE est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction des usages et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités du bassin versant. Il permet de fixer des objectifs d'utilisation et de protection de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques et humides, et d'identifier les moyens pour les atteindre. Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante que l'on nomme la Commission Locale de l'Eau (CLE). Pour atteindre les objectifs et respecter les préconisations du SAGE, la CLE s'appuie sur une structure porteuse.

Depuis 2022, une large concertation a été réalisée au sein des commissions territoriales pour déterminer comment assoir la gouvernance à l'échelle du bassin. Cette étape paraissait indispensable avant de concerter le sujet de la procédure SAGE. En 2024, la concertation autour du projet de SAGE Argens a été poursuivie et le dossier préliminaire commencé en 2021 a été repris. Il a été validé au conseil syndical du 3 octobre 2024 puis déposé en Préfecture pour consultation des collectivités et saisie du comité d'agrément de bassin.



3.2 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Argens et des côtiers de l'Esterel

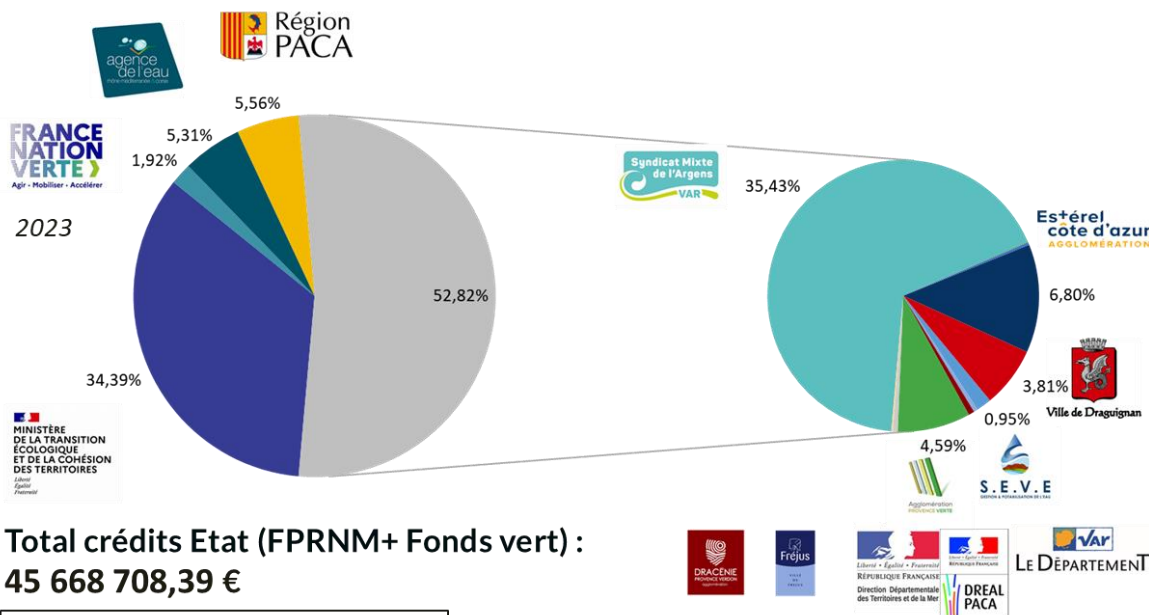
Le PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Esterel (2017-2025) vise à instaurer une stratégie durable et pérenne de gestion et d'aménagement pour la réduction des risques d'inondation sur le bassin versant de l'Argens et des côtiers de l'Esterel.

Piloté et animé par le SMA, il a l'ambition d'assurer la protection des enjeux humains tout en préservant les intérêts sociaux, économiques, environnementaux et patrimoniaux présents sur le territoire. A terme, l'objectif est de rendre ce dernier moins vulnérable et plus résilient face au risque d'inondation. Avenant à 3 occasions, le PAPI comporte aujourd'hui 79 actions d'un montant total de 117 253 384,21€ qui s'articulent autour de sept axes d'interventions. Le SMA est le maître d'ouvrage de 54 actions.

PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Esterel (2016-2025)

79 actions, 9 Maîtres d'ouvrages

117,2 M €



Outil de contractualisation avec l'Etat, le programme ouvre droit à des financements de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), du BOP 181 et du Fonds vert à hauteur de 42 570 494,68 €, soit 36,31 % du montant total du PAPI. A noter qu'en 2024, des financements supplémentaires du Fonds vert à hauteur de 3 M € ont été reçus, ce qui porte la contribution totale de l'Etat à 45 668 708,39 €. La Région Sud affiche par ailleurs un financement de 6 519 353,00 € soit 5,56 %. L'Agence de l'Eau n'est plus signataire de la convention cadre du PAPI : elle s'engage en fonction des critères d'éligibilité de son 11^{ème} programme d'actions ou via des appels à projets.

Rappel de l'évolution des coûts du PAPI de 2016 à 2024 :

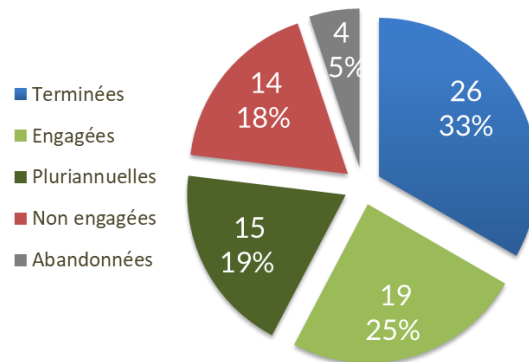
Le montant global initial du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Esterel sur la durée totale de la convention (2016-2022) était égal à un coût global de 95 540 183,23 €.

En cours d'exécution, trois modifications ont été apportées :

- dans l'avenant n°1 de prolongation du PAPI dont la convention cadre a été signée le 21 juillet 2022, ce coût global a été augmenté de 2.2% pour atteindre 97 660 116,78 € pour la période 2016-2025 ;
- dans l'avenant n°2 de modification du PAPI dont la convention cadre a été signée le 6 décembre 2023, ce coût a augmenté de 1 % par rapport à la convention cadre de l'avenant n°1, pour atteindre 98 156 938,26€ ;
- dans l'avenant n°3, le montant du PAPI évolue pour s'établir à 117 253 384,21 € soit une hausse de 19% de l'enveloppe prévisionnelle globale du programme par rapport au coût global affiché dans la convention cadre de l'avenant n°2.

À la fin de l'année 2024, l'état d'avancement technique du PAPI des 79 actions

- 26 actions étaient terminées et 15 actions pluriannuelles lancées ;
- 19 actions étaient engagées ;
- 14 actions restaient à engager en 2025 dont certaines en cours de lancement ;
- 4 actions avaient été abandonnées ;
- 1 pour mémoire (non affichée).



Au 31/12/2024, l'état d'avancement financier de consommation du FPRNM était le suivant :

- 61% des crédits de la convention PAPI ont été délégués par l'Etat (arrêtés de subvention reçus). À noter que des demandes de subventions à hauteur de 6 M de FPRNM ont été demandées par le SMA et les maîtres d'ouvrages du PAPI en 2024 avec une réception de conventions d'aides qui atteint seulement 0,79 M au regard du contexte national contraint. 3M au titre du FPRNM sont notamment attendus pour l'action 62 –Protection de la ZA de la Palud ;
- La consommation des crédits de paiement (demandes d'acomptes et de solde) est faible, à hauteur de 26 %, mais augmentera en 2025 au regard de l'engagement de nombreuses opérations de travaux (fin des travaux de l'action 43 à Saint-Raphaël - Barrage de l'Aspé, poursuite de l'action 35, aménagements de la traversée de Draguignan/Trans-en-Provence, démarrage des travaux de l'action 62, de sécurisation de la ZA de la Palud à Fréjus, et des actions de restauration de la Nartuby amont à Châteaudouble et de la Florieye à Taradeau- actions 34a et 47).

3.3 Contrat de rivière Nartuby

Signé en 2020, le second contrat de rivière Nartuby s'inscrit dans la continuité de la dynamique territoriale puisqu'il fait suite à une précédente démarche structurée entre 2007 et 2012.

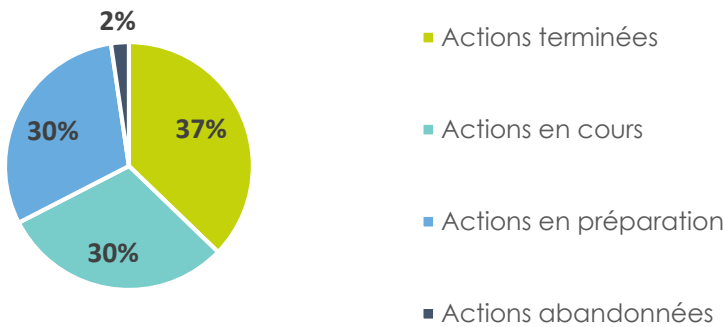
Le contrat fédère 18 partenaires dont 15 maîtres d'ouvrages (communes et intercommunalité, associations, syndicat de bassin, etc.) et se structure autour de 5 enjeux transversaux au bassin versant.

Planification / Objectifs du contrat de rivière



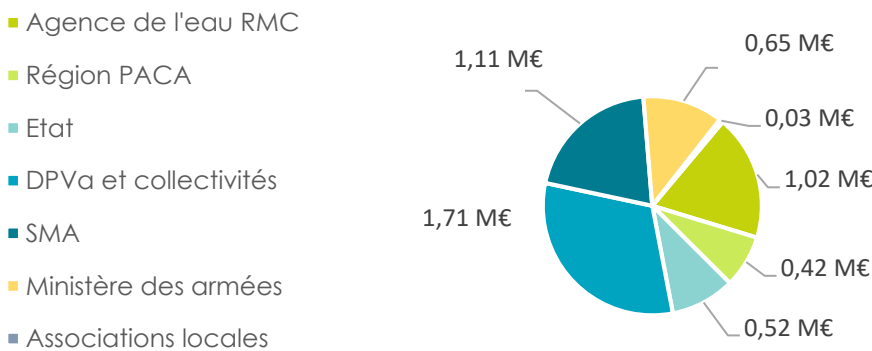
À mi-parcours, sur les 43 mesures programmées lors de la construction du contrat de rivière, 98% (42 actions) sont considérées comme terminées ou en préparation, ce qui témoigne des engagements des maîtres d'ouvrages.

Bilan des actions du contrat de rivière en phase 1



La phase 1 du contrat de rivière Nartuby représente un investissement de 5,5 millions d’euros provenant des financements des partenaires institutionnels et de l’autofinancement des porteurs de projets.

Répartition des montants engagés par partenaire au cours de la phase 1 du contrat de rivière (millions d'euros)



En début de l’année 2024, le comité de rivière Nartuby s’est réuni afin de présenter le bilan à mi-parcours, les actions cadre portées par le Syndicat (suivi de la qualité des eaux, étude des ressources souterraines, délimitation de l’Espace de Bon Fonctionnement (EBF), étude des zones humides), ainsi que les actions à réaliser en phase 2.

LE RÔLE DES ZONES HUMIDES

Les fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques, bien connues et reconnues scientifiquement, font des zones humides **des espaces naturels essentiels** : elles contribuent au fonctionnement et au bon état écologique des milieux aquatiques. Elles offrent aussi naturellement des services nécessaires ou utiles aux activités humaines dans les territoires qui les abritent.

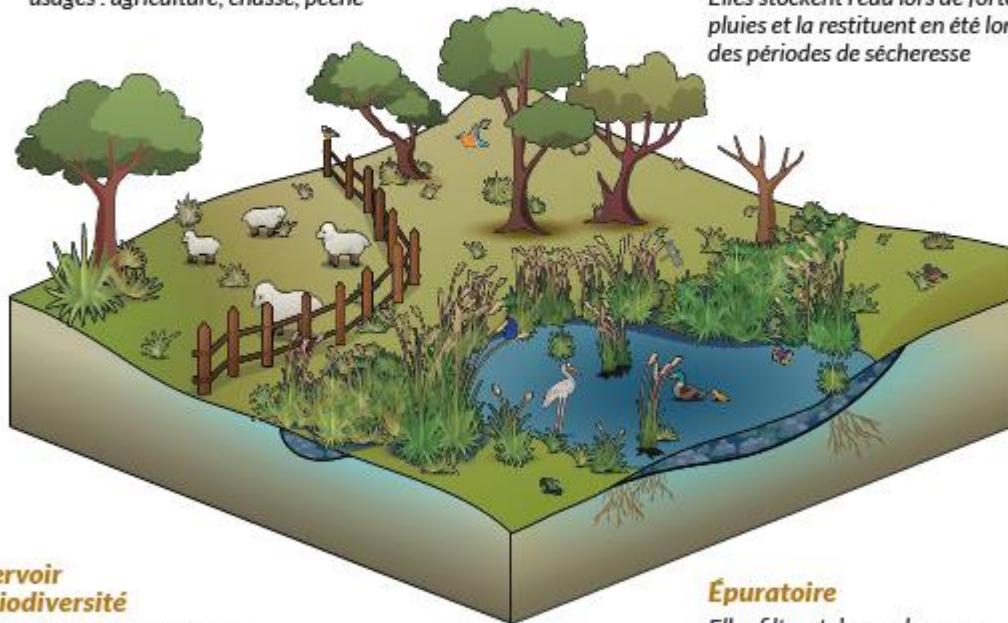
Socio-économique

Elles sont le support de nombreux usages : agriculture, chasse, pêche

Régulation

des crues et des étiages

Elles stockent l'eau lors de fortes pluies et la restituent en été lors des périodes de sécheresse



Réservoir de biodiversité

Elles permettent une diversité d'habitats tant pour la flore que pour la faune (zone d'alimentation, de refuge et de reproduction)

Récréatif et pédagogique

Elles permettent d'observer une biodiversité spécifique aux zones humides

Épuratoire

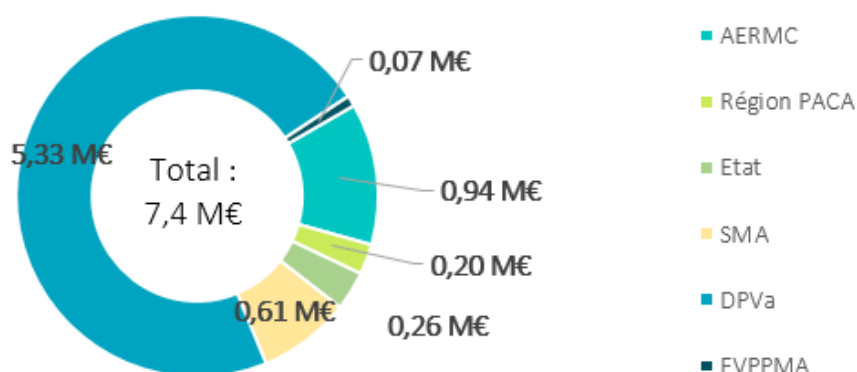
Elles filtrent de nombreuses substances polluantes et améliorent la qualité de l'eau



Extrait de la plaquette zones humides Nartuby.

Dans la continuité de 2024, l'année 2025 verra la mise en œuvre de la phase 2 du contrat, comportant 21 actions, pour un montant total de 7,4 M€ TTC.

Répartition du financement du PA de phase 2 (M€ TTC)



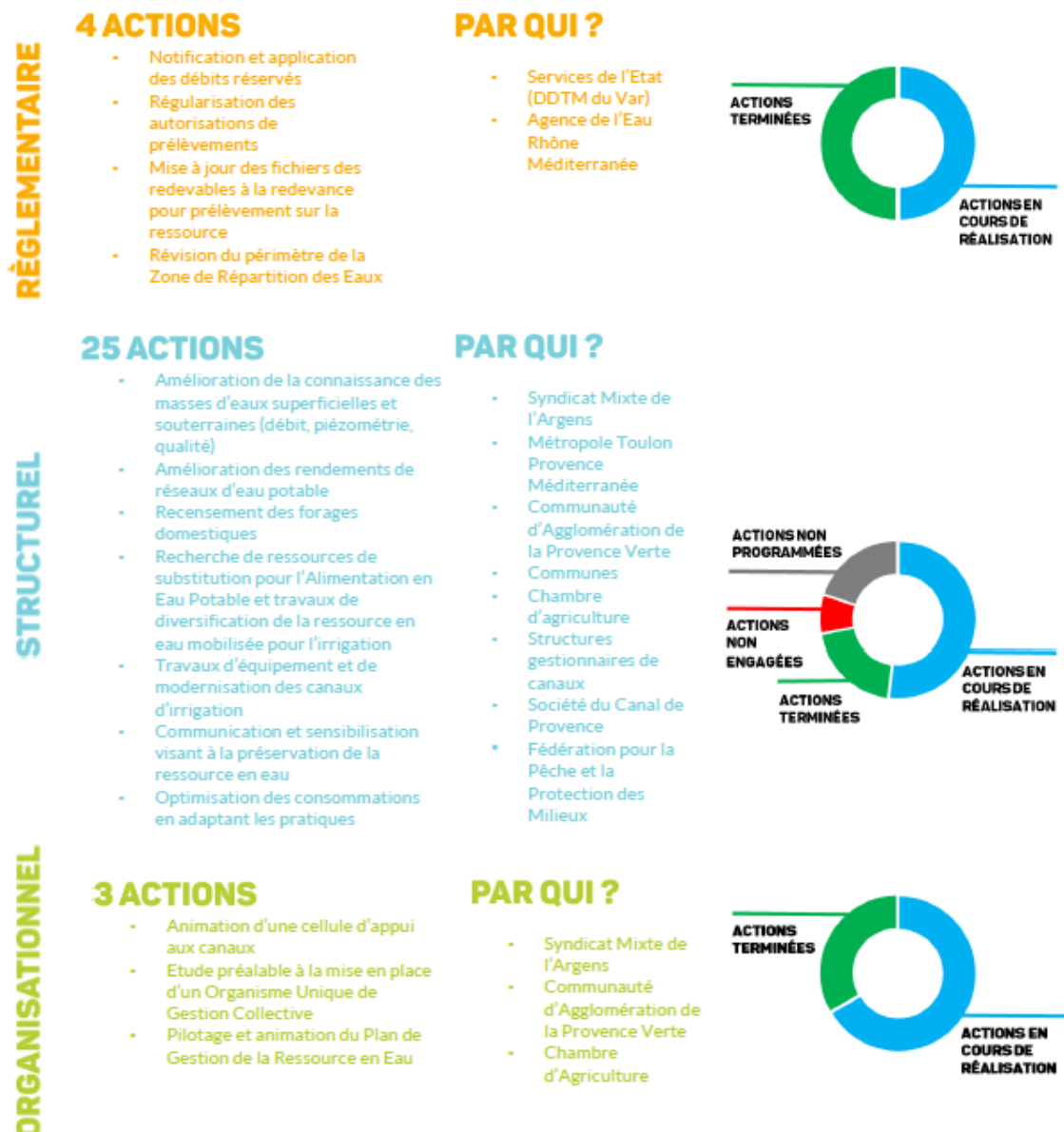
3.4 Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE) Caramy/Issole

Le PTGE est un outil contractuel concerté avec l'ensemble des acteurs d'un bassin versant en déficit quantitatif, qui permet de cadrer et d'organiser le partage de la ressource en eau. L'objectif de ce projet de territoire est notamment de garantir un équilibre entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource, à travers des actions d'amélioration des connaissances, d'optimisation des usages et d'économies d'eau.

Le SMA a en charge l'animation de cet outil sur le bassin versant du Caramy-Issole où le dispositif est en phase de réalisation depuis mars 2020. En 2024, le Syndicat Mixte de l'Argens a poursuivi ses principales actions d'amélioration des connaissances :

- Le suivi mensuel des débits du Caramy et de l'Issole, assuré par un technicien de rivière du Syndicat Mixte de l'Argens, et l'actualisation de l'observatoire mis à la disposition des acteurs du territoire ;
- L'équipement de quatre piézomètres pour assurer le suivi des eaux souterraines et de leurs interactions avec les eaux superficielles.

L'année 2024 a été l'occasion de présenter aux acteurs locaux le bilan 2020 - 2023 du PTGE. Un document synthétique a été produit afin de partager les nouvelles données acquises et d'étudier les tendances d'évolution de l'état de la ressource et des prélèvements associés. Il permet également de dresser un état d'avancement technique et financier des actions sur ces trois années.



Plus de 70% des actions sont engagées, et les économies d'eau réalisées représentent 53% des efforts attendus. Ce PTGE est donc à poursuivre. Les nouvelles connaissances acquises, qui permettent notamment une meilleure compréhension du territoire et de ses enjeux, devront être valorisées afin que l'ensemble des acteurs et usagers puissent se les approprier. Il est nécessaire également d'améliorer le suivi des volumes prélevés. Une attention particulière doit être portée sur les canaux, qui doivent être équipés et conformes à la réglementation. Un travail doit également être fait sur le recensement et l'évaluation des forages individuels et agricoles, afin de les intégrer dans le PTGE.

En 2025, une étude complémentaire de délimitation des Zones de Sauvegarde sera lancée. Elle devra tenir compte des projets déjà engagés par le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau.

De plus, la participation citoyenne est un moteur important pour la mise en œuvre de projets ambitieux tels que les Projets de Territoire et de Gestion de l'Eau (PTGE). C'est pourquoi, le Syndicat Mixte de l'Argens a répondu à l'Appel à Projets « Eau et participation citoyenne » lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Provence Verte, la Maison Régionale de l'Eau et le Rotary club de Toulon, le projet « Economisons l'eau en Provence Verte » vise à inciter l'ensemble des usagers de l'eau à développer une résilience aux évolutions climatiques, dans une logique de conduite de changement et de réduction des consommations en eau.

Au total, six communes du bassin versant ont participé à cette démarche d'exemplarité en participant à des formations et en élaborant un diagnostic des consommations en eau des bâtiments et espaces communaux. Ces diagnostics ont été remis aux membres des conseils de l'eau en 2024. Le Syndicat Mixte de l'Argens a ensuite pu les accompagner dans la définition de leurs besoins et dans la co-construction d'une feuille de route opérationnelle pour une gestion économe de la ressource en eau.

Enfin le 19 décembre 2024, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé un évènement favorisant la mise en réseau de l'ensemble des membres des conseils de l'eau autour des sujets de préservation et de partage de la ressource en eau. Cette étape est essentielle pour poursuivre et promouvoir les initiatives déjà engagées.



Réunion du 19 décembre 2024 à Besse-sur-Issole

L'année 2025 sera l'occasion d'accompagner les conseils de l'eau dans la concrétisation d'une action d'économie d'eau, en proposant des formations et prestations mutualisées. Cette opération marquera la fin du projet « Economisons l'eau en Provence Verte ». Cette expérimentation fera ensuite l'objet d'un bilan-évaluation, qui sera présenté aux acteurs du PTGE Caramy-Issole.

3.5 Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE) de la Bresque

Le bassin de la Bresque a été identifié en déficit quantitatif en 2014 : les services de l'Etat ont initié la démarche d'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la Bresque. Depuis 2017, différentes réunions de travail et de concertation ont été engagées. En 2022, les acteurs du territoire ont acté leur volonté d'adhérer à la démarche, avec l'appui du Syndicat Mixte de l'Argens.

La concertation, première phase du processus, est une étape capitale. Elle vise à réunir tous les acteurs de chaque usage concerné pour qu'ils s'accordent sur le partage et la répartition de la ressource disponible et définissent ensemble un programme d'actions réalisable. C'est pourquoi, à la suite du Comité de Pilotage en date du 25 novembre 2022, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé de nombreux ateliers de concertation. L'ensemble de cette démarche a permis de compléter l'état des lieux et le diagnostic du PTGE. Pour mémoire, cette première étape a fait l'objet d'un rapport et constitue le Tome 1 du PTGE.

La démarche de dialogue, animée en 2024 par le Syndicat Mixte de l'Argens, a permis d'enrichir le niveau de connaissance du territoire, et de formuler des propositions concrètes à mettre en œuvre. Le panel d'actions proposé est ainsi riche des contributions de l'ensemble des acteurs du PTGE. Il a pour vocation de répondre de manière transversale à 5 principaux enjeux du territoire.

Deux temps de concertation, réunissant les partenaires techniques et financiers, les élus communaux et délégués du Syndicat Mixte de l'Argens ont ensuite permis de tester, amender et enrichir ce référentiel d'actions. Les acteurs ont alors co-construit un programme d'actions, en tenant compte de son degré d'opérationnalité et de sa faisabilité technique et financière.

Sur la base du programme retenu, un atelier multi-acteurs s'est ensuite tenu en décembre 2024. Cette nouvelle mobilisation a permis de partager la stratégie du PTGE, et de finaliser la rédaction des fiches actions. Ce travail marque la finalisation du PTGE, par la définition d'un programme stabilisé, en adéquation avec les objectifs visés, notamment en matière d'économie d'eau pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif. Les participants ont également voté pour un nouveau visuel.





**PRÉSERVONS
LA BRESQUE,**

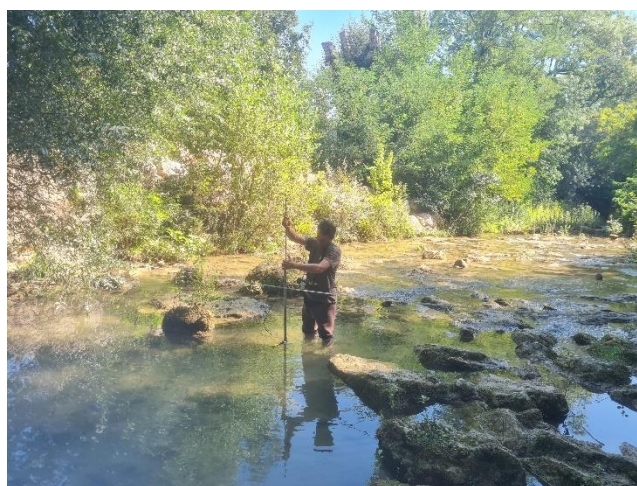


**PARTAGEONS L'EAU,
ANTICIPONS L'AVENIR
DU TERRITOIRE**

L'année 2025 sera consacrée à l'adoption définitive du PTGE par les différentes instances du PTGE, et à la mise en œuvre de son programme d'actions en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrages identifiés. Le Syndicat Mixte de l'Argens prévoit notamment le lancement d'une opération stratégique, en accompagnant les gestionnaires de canaux dans une meilleure gestion et une optimisation des prélèvements.

Initiées en 2016, les campagnes de mesures de débits se sont poursuivies en 2024. Le suivi proposé par le Syndicat Mixte de l'Argens a pour objectif de mesurer le débit des cours d'eau, en particulier en période estivale, et de connaître les pressions quantitatives (prélèvements).

Au total, le Syndicat Mixte de l'Argens a réalisé 11 campagnes de jaugeages sur 18 points de mesures en cours d'eau. **Un bulletin hydrologique est également diffusé mensuellement à l'ensemble des acteurs du PTGE.**



En 2025, le Syndicat Mixte de l'Argens proposera de nouvelles campagnes de mesures mensuelles sur 18 points de suivi en cours d'eau.

4. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Inondations

4.2 La compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI membres du SMA sont compétents en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations, autrement désignée sous l'acronyme de GEMAPI.

Cette compétence implique de nouvelles actions pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) en matière d'aménagement de bassin hydrographique, d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, de défense contre les inondations et de protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Depuis son émergence dans le champ législatif, à la faveur de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), cette compétence a fait l'objet, chaque année, de la part du législateur de plusieurs ajustements (dernier en date dans le cadre de la loi NOTRe). Cette compétence GEMAPI, pour être appréhendée dans toutes ses dimensions, doit être analysée en combinant ses finalités, ses missions et ses obligations.

Dans la perspective de l'exercice effectif de la compétence GEMAPI, les statuts du SMA ont été modifiés le 20 juin 2019 pour tenir compte du Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) établi à l'échelle du périmètre syndical. Le SMA et ses EPCI membres ont défini les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI (transfert/délégation ; cf. figure ci-dessous) et le contenu matériel de cette compétence dans ses deux finalités, à savoir la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques.

GEMAPI	Financement par les EPCI
<u>Transfert</u> 1° L'aménagement d'une fraction de bassin hydrographique 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau 8° La protection et la restauration des sites	Section de fonctionnement
<u>Délégation</u> 5° La défense contre les inondations	Financement possible par la section d'investissement
<u>Hors GEMAPI</u> - Préservation et suivi de la ressource en eau - Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau	Section de fonctionnement (missions EPTB)

4.2 Les Contrats territoriaux

A la suite de l'élaboration des nouveaux statuts du SMA et à la constitution du SOCLE Argens, il est apparu nécessaire de contractualiser les engagements du SMA et de ses EPCI-FP au travers de « contrats territoriaux ». Ces derniers, d'une durée de 6 ans (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025) contiennent :

- les périmètres administratifs (par EPCI-FP) et techniques (programmes d'actions établis par bassin versant pour les missions transférées et déléguées) ;
- les modalités du partenariat financier, juridique, technique et organisationnel unissant l'EPCI-FP et le SMA pour la mise en œuvre opérationnelle du SOCLE ;
- des clauses spécifiques : engagements financiers, participation de l'EPCI-FP à la planification et au suivi de la mise en œuvre du programme d'actions, évolution et précision des termes du contrat territorial (clause de revoyure).

Ces contrats de territoire font office de convention de délégation de compétence pour les opérations rattachées au 5^e de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Cette particularité induit pour les EPCI-FP la possibilité d'imputer une partie de la cotisation annuelle sur leur section d'investissement.

Dans l'année 2022 se sont réunis les comités de suivi des contrats de territoriaux avec les EPCI membres. A l'issue de ces comités, il a été proposé en conseil syndical du 30 novembre 2022 la validation de l'avenant 1 aux contrats. Ces avenants avaient pour objet de mettre à jour les dispositions propres à chaque Contrat et notamment de revoir les annexes présentant l'ensemble des actions réalisées par le SMA, que ce soit des actions transférées ou déléguées. En fonction de l'évolution des programmes propres à chaque EPCI, un avenant n°2 sera proposé en 2025.

4.3 La taxe GEMAPI

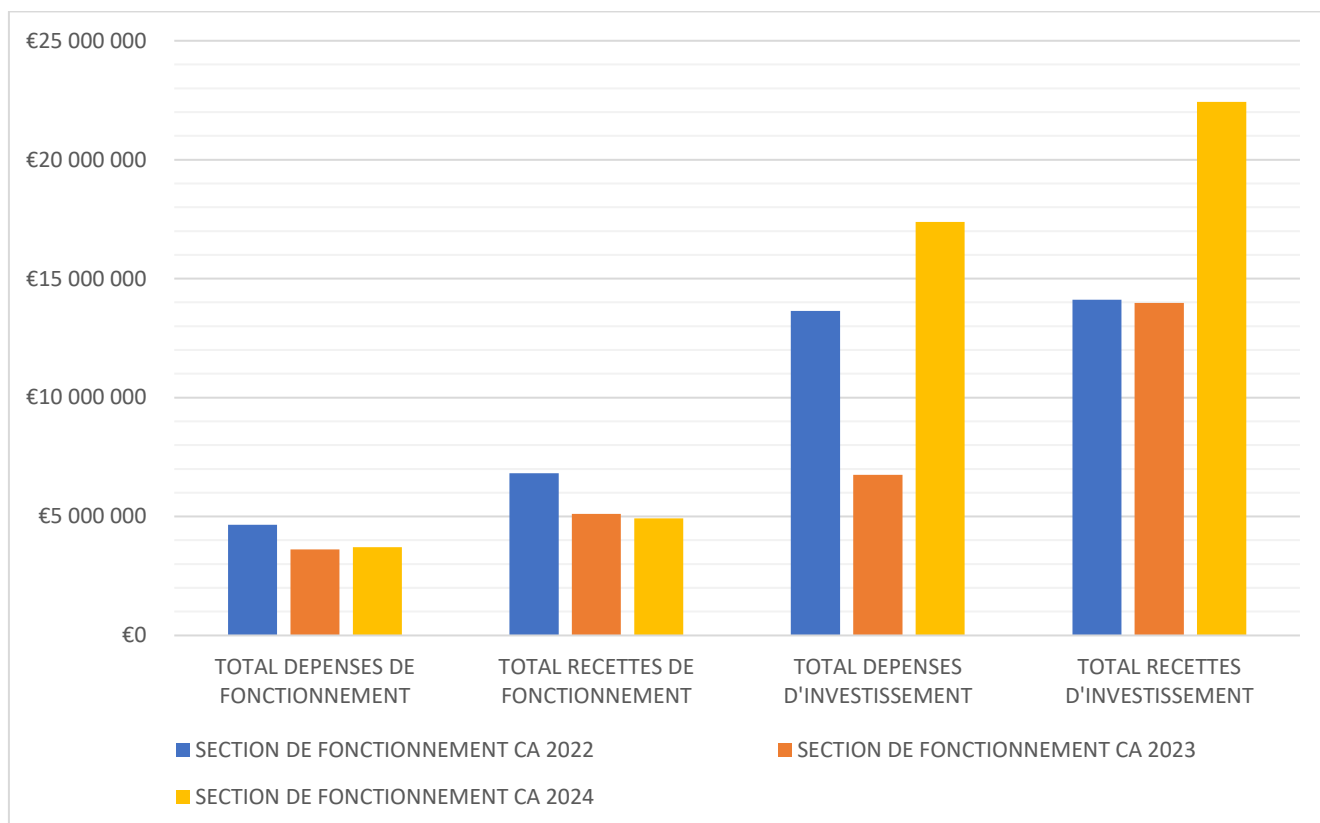
La taxe « GEMAPI » constitue un outil fiscal permettant aux EPCI-FP de financer les actions relatives à cette nouvelle compétence. Pour rappel, cette ressource de financement ne concerne que les EPCI-FP car ils sont les seuls à pouvoir lever cette taxe. Les syndicats tels que le SMA ne pouvant se voir déléguer ou transférer ce levier fiscal. Voici quelques caractéristiques :

- c'est une taxe facultative : La décision de lever la taxe relève de chaque EPCI-FP compétent. Seul le rapprochement des recettes et des dépenses futures permet de déterminer si elle est nécessaire au sein de l'EPCI-FP. Ce dernier décide de mettre en place la taxe GEMAPI pour l'année N, il devra voter le montant à appeler avant le 1^{er} octobre de N-1. La question se posera donc chaque année ;
- c'est une taxe additionnelle : L'EPCI-FP va voter un montant, et non un taux et ce sont les services fiscaux qui calculent les taux additionnels nécessaires. Le montant correspondant est réparti sur les 4 taxes (Foncier bâti, Foncier non bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises) proportionnellement aux recettes que ces taxes ont procuré l'année précédente sur le territoire de l'EPCI-FP qui l'instaure, aux communes membres de ce dernier et aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres » (règle de calcul, définie par l'article 1530 bis du CGI). La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales interviendra progressivement à compter de 2021 sur trois ans. L'impact de cette mesure sur le produit perçu par les EPCI-FP est encore difficilement quantifiable ;
- c'est un impôt de répartition : C'est-à-dire que le produit attendu est divisé entre les différents contribuables, afin de déterminer le montant à payer par chacun. Pour une somme donnée, plus les contribuables sont nombreux plus l'impôt individuel sera faible.

5. Rétrospective financière 2022-2024

5.1 Les grandes masses financières

Le champ d’analyse porte sur les exercices 2022, 2023 et 2024 du budget principal du Syndicat Mixte de l’Argens.



SECTION DE FONCTIONNEMENT					
BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	% Evolution	CA 2024	% Evolution
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 659 078,31 €	3 611 317,71 €	-22%	3 715 484,47 €	3%
Total dépenses réelles	2 454 308,50 €	2 807 527,87 €	14%	3 096 914,78 €	10%
Total dépenses d'ordre	2 204 769,81 €	803 789,84 €	-64%	618 568,69 €	-23%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 820 830,82 €	5 116 149,99 €	-25%	4 928 638,07 €	-4%
Total recettes réelles	4 690 549,62 €	2 683 247,73 €	-43%	3 177 507,20 €	18%
Total recettes d'ordre	265 834,71 €	271 149,75 €	2%	246 298,59 €	-9%
Excédent de fonctionnement reporté	1 864 446,49 €	2 161 752,51 €	16%	1 504 832,28 €	-30%

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 10% par rapport à l’exercice 2023, cette évolution est due à l’augmentation des charges à caractère général (locations immobilières, carburants, fournitures) et à l’augmentation des charges de personnel suite aux derniers recrutements.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
BUDGET PRINCIPAL	CA 2022 (Réalisations + RAR)	CA 2023 (Réalisations + RAR)	% Evolution	CA 2024 (Réalisations + RAR)	% Evolution
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 640 448,90 €	6 751 001,81 €	-51%	17 380 497,84 €	157%
Total dépenses réelles	13 374 614,19 €	6 479 852,06 €	-52%	17 314 199,25 €	164%
Total dépenses d'ordre	265 834,71 €	271 149,75 €	2%	246 298,59 €	-9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 118 561,83 €	13 978 396,52 €	-1%	26 640 689,11 €	91%
Total recettes réelles	8 568 301,27 €	9 669 902,27 €	13%	18 843 267,73 €	95%
Total recettes d'ordre	2 204 769,81 €	803 789,84 €	-64%	618 568,69 €	-23%
Solde d'exécution positif reporté	3 345 490,75 €	3 504 704,41 €	5%	7 178 852,69 €	105%

En 2024, les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 164 % par rapport à l'exercice 2023.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	% Evolution
011	Charges à caractère général	989 034,42 €	1 015 227,23 €	3%
012	Charges de personnel	1 578 514,01 €	1 815 020,47 €	15%
65	Autres charges de gestion courante	109 363,50 €	135 270,31 €	24%
66	Charges financières	121 705,94 €	119 484,77 €	-2%
67	Charges exceptionnelles	8 910,00 €	11 913,00 €	34%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	NS
Total dépenses réelles		2 807 527,87 €	3 096 915,78 €	10%
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	NS
042	Opérations d'ordre entre sections	803 789,84 €	618 568,69 €	-23%
Total dépenses d'ordre		803 789,84 €	618 568,69 €	-23%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 611 317,71 €	3 715 484,47 €	3%

Sur l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Argens sont composées pour l'essentiel des charges à caractère général à hauteur de 33% et des charges de personnel à hauteur de 59%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	% Evolution
013	Atténuation de charges (Rembt CPAM)	1 916,35 €	18 853,87 €	884%
74	Subventions de fonctionnement	535 463,20 €	183 523,67 €	-66%
	Participations EPCI	1 950 250,89 €	2 956 980,91 €	52%
75	Autres produits de gestion courante	10 174,15 €	14 475,45 €	42%
Total recettes de gestion courante		2 497 804,59 €	3 173 833,90 €	27%
77	Autres produits exceptionnels	4 544,14 €	0,00 €	-100%
	Produits des cessions d'immobilisations	180 899,00 €	3 673,30 €	-98%
Total recettes réelles		2 683 247,73 €	3 177 507,20 €	18%
042	Opérations d'ordre entre sections	271 149,75 €	246 298,59 €	-9%
Total recettes d'ordre		271 149,75 €	246 298,59 €	-9%
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 161 752,51 €	1 504 832,28 €	-30%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 116 149,99 €	4 928 638,07 €	-4%

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent principalement les dotations et participations, en 2024, les subventions de fonctionnement des partenaires représentent 6% (dans l'attente de l'obtention des Arrêtés attributifs), les cotisations des EPCI membres 93%.

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement emprunts	300 539,26 €	0,00 €	300 539,25 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	281 467,33 €	145 273,00 €	326 902,16 €	115 632,82 €
21	Immobilisations corporelles	655 836,49 €	159 991,22 €	982 552,85 €	316 846,90 €
23	Immobilisations en cours	2 328,00 €	8 055,00 €	8 055,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	3 480,00 €	0,00 €	850,00 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	3 647 860,12 €	1 275 021,64 €	12 629 984,93 €	2 452 835,34 €
Total dépenses réelles		4 891 511,20 €	1 588 340,86 €	14 248 884,19 €	2 885 315,06 €
040	Opérations d'ordre entre sections	271 149,75 €	0,00 €	246 298,59 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre		271 149,75 €	0,00 €	246 298,59 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 162 660,95 €	1 588 340,86 €	14 495 182,78 €	2 885 315,06 €
		6 751 001,81 €		17 380 497,84 €	

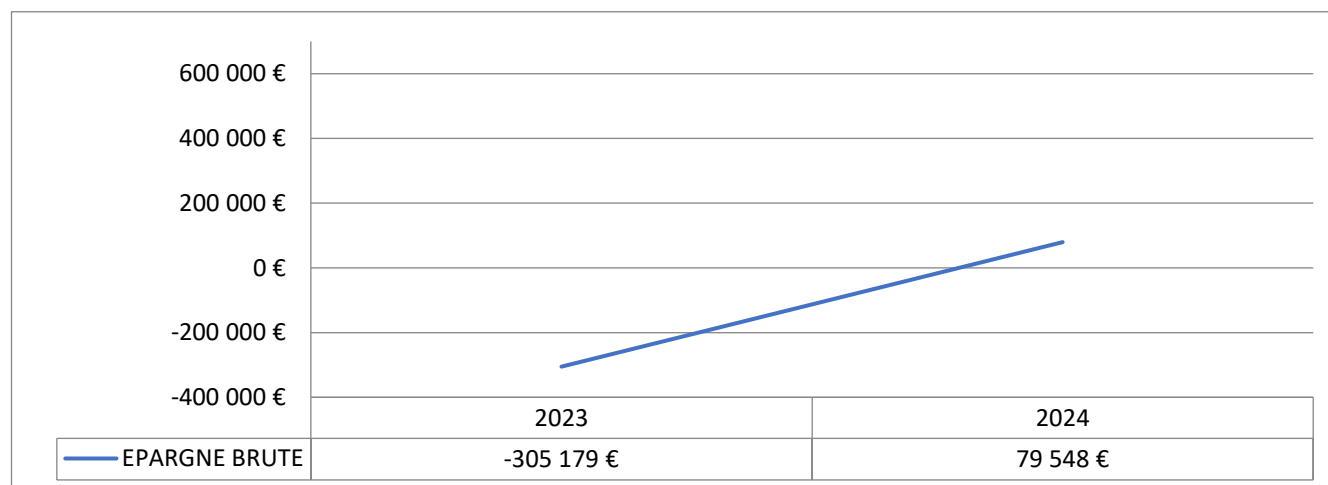
En 2024, les dépenses réelles d'investissement regroupent le remboursement du capital de la dette pour 2%, les dépenses d'équipements pour 9% et les opérations pour compte de tiers pour 89% (actions déléguées).

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024
10	Fonds de compensation TVA	45 285,91 €	0,00 €	126 089,70 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	186 564,13 €	272 633,07 €	194 101,53 €	615 375,48 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	3 627,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	7 797 542,23 €	1 364 249,81 €	12 923 844,90 €	4 983 856,12 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes réelles		8 033 019,39 €	1 636 882,88 €	13 244 036,13 €	5 599 231,60 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	803 789,84 €	0,00 €	618 568,69 €	0,00 €
Total recettes d'ordre		803 789,84 €	0,00 €	618 568,69 €	0,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	3 504 704,41 €	0,00 €	7 178 852,69 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 341 513,64 €	1 636 882,88 €	21 041 457,51 €	5 599 231,60 €
		13 978 396,52 €		26 640 689,11 €	

En 2024, les recettes réelles d'investissement du syndicat sont composées principalement des cotisations des EPCI membres pour 72%, et des subventions des partenaires (Etat, Région, Agence de l'eau) pour 27 %.

5.1 L'épargne et les résultats de clôture 2024

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Ce ratio correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).



L'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite où les résultats de fonctionnement reportés (des années précédentes) couvrent ce déficit.

Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

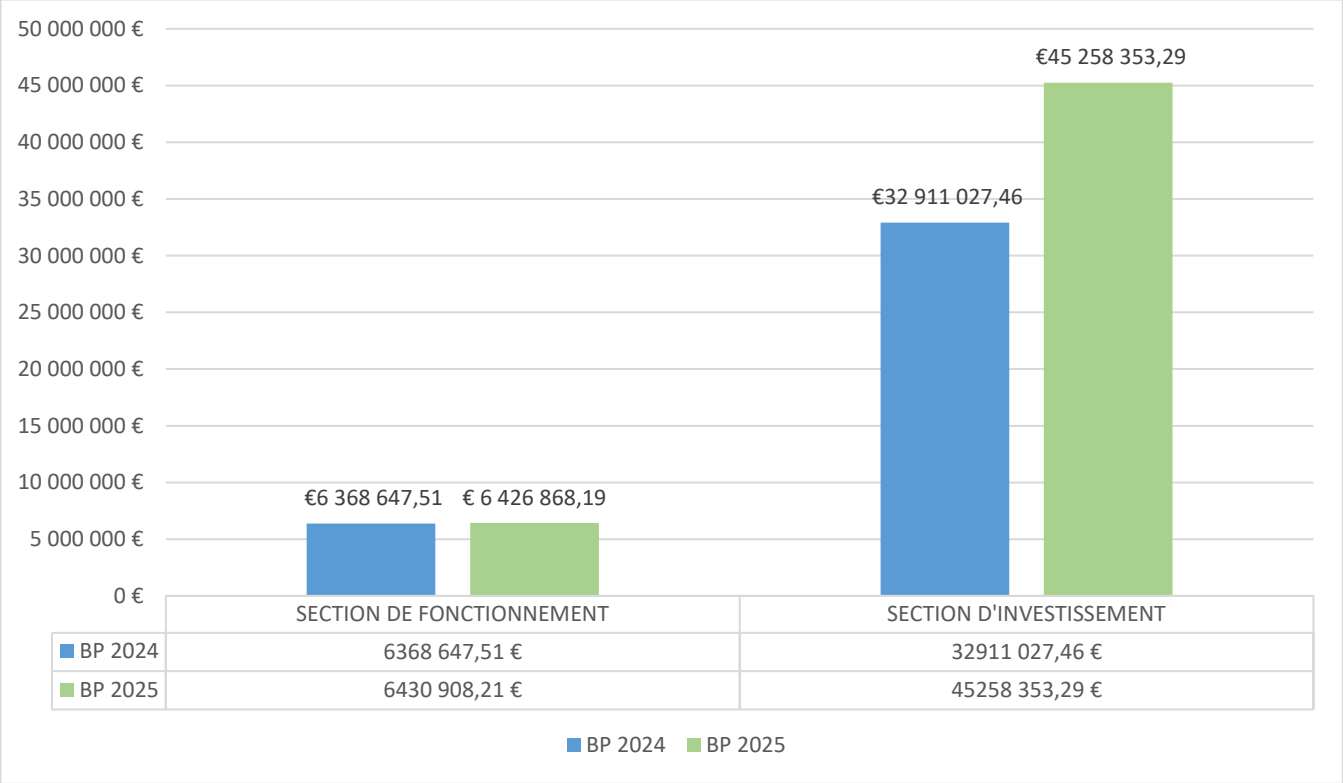
GLOBAL	Résultat antérieur reporté	Solde d'exécution 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
INVESTISSEMENT	7 178 852,69 €	-632 577,96 €	6 546 274,73 €
FONCTIONNEMENT	1 504 832,28 €	-291 678,68€	1 213 153,60 €
TOTAL	8 683 684,97 €	-924 256,64 €	7 759 428,33 €

6. La trajectoire budgétaire 2025 et sa déclinaison pluriannuelle

Les orientations budgétaires 2025 du Syndicat Mixte ont pour objectifs :

- de **poursuivre et amplifier les actions de prévention du PAPI** et les autres démarches portées par le SMA (Contrat de rivière, Plan de Gestion de la Ressource en Eau,) ;
- de continuer **la mise en œuvre les travaux issus des Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien**, et ce, **sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens** ;
- de **réaliser les actions d'aménagement de cours d'eau du PAPI** (Action 35 dans la traversée de Draguignan - Trans en Provence ; Action 62 pour la protection de la ZA de la Palud, etc) avec des réalisations qui s'étaleront jusqu'en 2027 ;
- de **réaliser les travaux préparatoires et de commencer la libération des emprises** nécessaires à l'aménagement du Caramy à Brignoles (Action 45 du PAPI) ;
- de commencer **l'état des lieux de la démarche SAGE de l'Argens** dans l'attente de la constitution de la CLE par le Préfet de Département.

Présentation générale du Budget Primitif 2025



Les principales évolutions du budget primitif 2024 et 2025 sont les suivantes :

	BP 2024	BP 2025	% Evolution
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 368 647,51 €	6 426 868,19 €	1%
SECTION D'INVESTISSEMENT	32 911 027,46 €	45 258 353,29 €	38%
TOTAL	39 279 674,97 €	51 685 221,48 €	32%

Budget Primitif 2025 - Transfert de compétence :

Le budget primitif « transfert de compétence » comprend les charges de fonctionnement du SMA, les charges d’entretien/suivi des cours d’eau ainsi que les actions transférées GEMAPI 1°,2°,8° et hors GEMAPI.

Transfert de compétence	BP 2024	BP 2025	% Evolution
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 368 647,51 €	6 426 868,19 €	1%
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 881 107,83 €	2 118 668,95 €	-26%
TOTAL	9 249 755,34 €	8 545 537,14 €	-8%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CLE DE REPARTITION	BP 2024	BP 2025	% Evolution
SMA1	3 955 203,43 €	4 170 106,41 €	5%
SMA2	1 428 672,44 €	1 735 314,81 €	21%
SMA3	0,00 €	-384 414,28 €	
SMA4	33 533,26 €	68 000,00 €	103%
SMA5	412 215,47 €	366 327,98 €	-11%
SIAN	5 386,47 €	-37 090,69 €	-789%
SIACIA	532 326,17 €	623 513,46 €	17%
CDR CI	1 310,27 €	-115 889,50 €	-8945%
TOTAL	6 368 647,51 €	6 426 868,19 €	1%

Les cotisations prévisionnelles pour les actions dites transférées sont les suivantes :

COTISATIONS TRANSFERT PREVISIONNELLES 2025									
	DPVA	ECAA	CAPV	CCCV	CCPV	CCPF	CCLGV	CCGST	TOTAL
COTISATION GEMAPI	489 322,00 €	1 052 369,67 €	865 160,09 €	309 732,66 €	119 054,60 €	119 921,38 €	96 754,24 €	15 747,04 €	3 068 061,68 €
COTISATION HORS GEMAPI	739 013,29 €	93 653,82 €	258 704,29 €	133 097,81 €	46 593,35 €	66 540,61 €	35 774,13 €	2 083,24 €	1 375 460,55 €
TOTAL	1 233 418,80 €	1 083 219,55 €	1 123 864,22 €	442 830,44 €	165 647,95 €	186 461,99 €	132 528,37 €	17 830,28 €	4 443 522,22 €

Budget Primitif 2025 - Délégation de compétence :

Le budget primitif « délégation de compétence » comprend les investissements afférents aux actions déléguées GEMAPI de l'item 5° du L211-7 du CE « la défense contre les inondations ».

Délégation de compétence	BP 2024	BP 2025	% Evolution
SECTION D'INVESTISSEMENT	30 029 919,63 €	43 139 684,34 €	144%
TOTAL	30 029 919,63 €	43 139 684,34 €	144%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	% Evolution
13	Subventions d'investissement	262 500,00 €	27 000,00 €	NC
16	Remboursement capital emprunts	300 602,00 €	300 539,24 €	0%
20	Immobilisations incorporelles	591 356,00 €	328 142,82 €	-45%
21	Immobilisations corporelles	1 487 144,12 €	1 234 286,90 €	-17%
23	Immobilisations en cours	8 055,00 €	0,00 €	-100%
27	Autres immobilisations financières	1 000,00 €	0,00 €	-100%
45	Opérations pour compte de tiers	30 029 919,63 €	43 139 684,34 €	44%
Total dépenses réelles		32 680 576,75 €	45 029 653,30 €	38%
040	Opérations d'ordre entre sections	230 450,71 €	228 699,99 €	-1%
Total dépenses d'ordre		230 450,71 €	228 699,99 €	-1%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		32 911 027,46 €	45 258 353,29 €	38%

Les cotisations prévisionnelles pour les actions dites déléguées sont les suivantes :

DELEGATION-COTISATIONS PREVISIONNELLES 2025 PAR EPCI								
	DPVA	ECAA	CAPV	CCCV	CCPV	CCLGV	CCPF	CCGST
COTISATION GEMAPI	14 118 237,91 €	2 909 116,68 €	1 207 784,13 €	-18 688,19 €	56 109,74 €	20 064,16 €	28,57 €	3,58 €
COTISATION HORS GEMAPI	0,00 €	3 101 906,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	14 118 237,91 €	6 011 022,91 €	1 207 784,13 €	-18 688,19 €	56 109,74 €	20 064,16 €	28,57 €	3,58 €

Présentation par chapitre du Budget Primitif 2025

Section de fonctionnement :

Dans le cadre des nouvelles prévisions budgétaires 2025, les charges à caractère général augmentent de 14%, les charges de personnel augmentent de 15% à la suite de nouveaux recrutements à venir.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	% Evolution
011	Charges à caractère général	1 864 957,72 €	2 121 371,69 €	14%
012	Charges de personnel	1 971 676,00 €	2 262 995,00 €	15%
65	Charges de gestion courante	342 445,00 €	137 597,00 €	-60%
66	Charges financières	115 600,96 €	107 253,54 €	-7%
67	Charges spécifiques	108 164,89 €	0,00 €	-100%
Total dépenses réelles		4 402 844,57 €	4 629 217,23 €	5%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 366 755,49 €	1 290 648,11 €	-5%
042	Opérations d'ordre entre sections	599 047,45 €	507 002,85 €	-15%
Total dépenses d'ordre		1 965 802,94 €	1 797 650,96 €	-8%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 368 647,51 €	6 426 868,19 €	1%

Dans le cadre des nouvelles prévisions budgétaires 2025, les subventions de fonctionnement à recevoir diminuent. Les cotisations des EPCI membres évoluent suite à la diminution de l'excédent de fonctionnement reporté et en raison de l'augmentation des charges de personnel.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	% Evolution
013	Atténuations de charges	15 109,00 €	0,00 €	NC
74	Subventions de fonctionnement	574 715,63 €	541 492,38 €	-6%
74	Dotations et participations	4 032 279,89 €	4 443 521,82 €	10%
75	Autres produits de gestion courante	11 260,00 €	0,00 €	-100%
Total recettes réelles		4 633 364,52 €	4 985 014,20 €	8%
042	Opérations d'ordre entre sections	230 450,71 €	228 699,99 €	-1%
Total recettes d'ordre		230 450,71 €	228 699,99 €	-1%
002	Résultat reporté	1 504 832,28 €	1 213 1253,60 €	-19%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 368 647,51 €	6 426 867,79 €	1%

FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté 002	GEMAPI	HORS GEMAPI
CAPV	315 677,50 €	-5 363,77 €
CCCV	221 042,54 €	60 571,05 €
CCGST	-2 464,33 €	3 660,60 €
CCLGV	8 430,87 €	30 179,56 €
CCPF	28 375,09 €	32 888,65 €
CCPV	135 072,78 €	30 865,38 €
DPVA	-119 248,78 €	177 604,95 €
ECAA	208 580,47 €	149 041,68 €

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2024	RAR 2024	Proposé 2025	Budget 2025
13	Subventions d'investissement	262 500,00 €	0,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
16	Remboursement capital emprunts	300 602,00 €	0,00 €	300 539,24 €	300 539,24 €
20	Immobilisations incorporelles	591 356,00 €	115 632,82 €	212 510,00 €	328 142,82 €
21	Immobilisations corporelles	1 487 144,12 €	316 846,90 €	917 440,00 €	1 234 286,90 €
23	Immobilisations en cours	8 055,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	30 029 919,63 €	2 452 835,34 €	40 686 849,00 €	43 139 684,34 €
Total dépenses réelles		32 680 576,75 €	2 885 315,06 €	42 144 338,24 €	45 029 653,30 €
040	Opérations d'ordre entre sections	230 450,71 €	0,00 €	228 699,99 €	228 699,99 €
Total dépenses d'ordre		230 450,71 €	0,00 €	228 699,99 €	228 699,99 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		32 911 027,46 €	2 885 315,06 €	42 373 038,23 €	45 258 353,29 €

Dans le cadre des nouvelles prévisions budgétaires 2025, les opérations pour compte de tiers (actions déléguées) augmentent de 44%, en effet, il est prévu cette année la poursuite des travaux de l'action 35 (Aménagement hydraulique partie médiane de la Nartuby), le commencement des travaux pour l'action 34 (Aménagement hydraulique partie amont de la Nartuby) et de l'action 62 (Protection de la ZA de la Palud).

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2024	RAR 2024	Propose 2025	Budget 2025
10	Dotations, fonds divers ou réserves	126 089,70 €	0,00 €	137 789,17 €	137 789,17 €
13	Subventions d'investissement	359 966,40 €	615 375,48 €	65 042,49 €	680 417,97 €
45	Opérations pour compte de tiers	22 173 368,18 €	4 983 856,12 €	30 005 416,80 €	34 989 272,92 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 106 947,55 €	0,00 €	1 106 947,55 €	1 106 947,55 €
Total recettes réelles		23 766 371,83 €	5 599 231,60 €	31 315 196,01 €	36 914 427,61 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 366 755,49 €	0,00 €	1 294 688,13 €	1 294 688,13 €
040	Opérations d'ordre entre sections	599 047,45 €		507 002,85 €	507 002,85 €
Total recettes d'ordre		1 965 802,94 €	0,00 €	1 801 690,98 €	1 801 690,98 €
001	Résultat reporté	7 178 852,69 €	0,00 €	6 542 234,70 €	6 542 234,70 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		32 911 027,46 €	5 599 231,60 €	39 659 121,69 €	45 258 353,29 €

INVESTISSEMENT			
Résultat reporté	Délégation	GEMAPI	HORS GEMAPI
CAPV	505 861,45 €	-512 790,27 €	279 897,22 €
CCCV	68 688,19 €	-248 366,93 €	42 528,05 €
CCGST	-3,58 €	-2 285,88 €	-293,50 €
CCLGV	15 935,84 €	-33 025,42 €	-1 448,40 €
CCPF	-28,57 €	-38 773,90 €	-2 343,52 €
CCPV	15 890,26 €	-75 936,57 €	-2 477,34 €
DPVA	911 974,77 €	-548 398,84 €	-18 658,37 €
ECAA - GE	4 592 802,52 €	-433 759,34 €	
ECAA - HG	1 116 058,77 €		-12 043,71 €
CD83	923 231,77 €		

Dans le cadre des nouvelles prévisions budgétaires 2025, les subventions d'investissement (actions transférées) augmentent de 89 %. Le FCTVA évolue encore de 9% suite à l'augmentation des dépenses d'investissement réalisées en 2023. Les opérations pour compte de tiers évoluent de 58% en raison de l'augmentation des dépenses des actions déléguées.

Les parties suivantes s'attacheront à présenter par outils les tendances des dépenses du budget 2025.

Les orientations seront présentées selon deux échelles : globale et territoriale. Il convient de préciser que la quasi-totalité de ces engagements seront portés sur plusieurs exercices budgétaires. Pour rappel, les recettes afférentes aux actions du PAPI et autres outils (fonctionnement et investissement) sont contractualisées dans le programme.

6.1 Opérations en fonctionnement

6.1.1 Les actions mutualisées à l’échelle du bassin de l’Argens par outils de gestion

Les actions mutualisées à l’échelle du bassin versant de l’Argens ont été définies pour être déclinées à l’échelle de chacune des 8 intercommunalités du bassin versant.

6.1.1.1 Dans le cadre du Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

L’ensemble des actions présentées sont issues des actions générales réalisées dans le but de réduire la vulnérabilité du bassin versant de l’Argens. Il s’agit des actions relatives aux premiers axes structurels du PAPI qui concernent l’amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la prévision des crues, la gestion de crise, l’intégration du risque inondation dans les documents d’urbanisme ou encore la réduction de la vulnérabilité pour les activités économiques.

A5 Création d’un référentiel d’information géographique sur le bassin de l’Argens

L’action n°5 du PAPI complet vise à construire un référentiel sous forme d'un Système d'Information Géographique (SIG) couvrant le bassin de l'Argens, en compilant et homogénéisant les données et informations relatives à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et du risque d'inondation sur le territoire.

Ces données seront partagées via une interface cartographique et dynamique, à destination des services du SMA, des partenaires techniques et institutionnels, des élus et services communaux (techniques, urbanisme, etc.), en tant qu’outil d’aide à la décision, de compréhension du territoire et de sensibilisation du grand public sur les problématiques de l’eau.

À la suite d’un travail de gestion, mise en forme et organisation des données numériques internes au SMA, engagé depuis 2021, la mise en œuvre d’une définition du besoin a été menée en concertation avec les différents EPCI et partenaires techniques du territoire en 2024. Ces étapes relativement longues ont entraîné un retard dans l’exécution de cette action.

La conception de l’outil sera ensuite réalisée à partir de 2025, par un prestataire extérieur spécialisé en SIG et géomatique. L’objectif est de créer un « observatoire de l’eau » multithématique du bassin versant de l’Argens.

Les coûts associés à la fiche action n°5 du PAPI, pour le développement et la mise en place initiaux de ce système se répartissent comme suit :

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
2 880 €	57 120 €	0 €

Au-delà de la fiche PAPI relative à l’action n°5, la mise en œuvre et le bon fonctionnement d’une telle interface, la gestion et l’actualisation régulière des données y afférentes, nécessitent la location de serveurs / espaces de stockage sécurisés, des opérations de maintenance en continu, ainsi que des coûts d’acquisition de nouvelles données descriptives du territoire, voire le développement futur d’outils métier spécifiques. Ces opérations complémentaires de fonctionnement seront mises en œuvre à partir de fin 2025, par l’intermédiaire du prestataire qui aura développé l’interface.

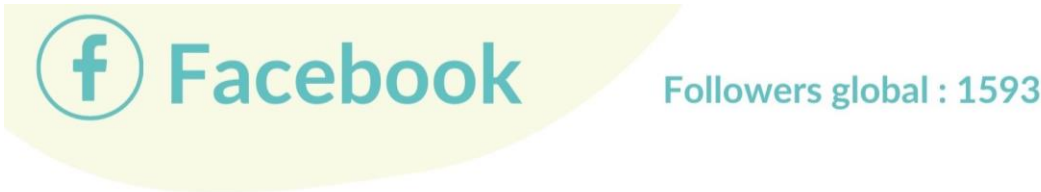
Un abonnement au CRIGE (Centre de Ressources en Information Géographique) PACA sera souscrit, afin d’apporter au SMA, l’accès aux bases de données et aux outils, ainsi que l’appui technique de cet organisme reconnu.

Les coûts associés à ces abonnements, maintenances, gestion et acquisitions de données sont les suivants :

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
0 €	20 500 €	55 000 €

A7 Outils de sensibilisation sur la conscience du risque (stratégie de communication)

L’un des objectifs majeurs du PAPI est de faire émerger et de pérenniser la connaissance et la conscience du risque auprès du grand public. En effet, les retours d’expérience réalisés à la suite des inondations récentes ont mis en exergue un déficit dans ce domaine, ce qui a été l’origine de nombreux comportements inadaptés voir dangereux en période de crise.



	Année 2023	Année 2024	
Vues de la page	-	64.5 K	
Couverture (= nombre de personnes qui ont vu au moins 1 fois une publication de la page)	26.6 K	31.2 K	+4.6 K
Visites de la page	4.2 K	13.8 K	+9.6 K
Followers en plus	106	206	+100



Extrait communication réseaux sociaux du SMA en 2024

Cette action a donc un double objectif :

- développer la connaissance et la conscience du risque auprès du grand public (élus, riverains, acteurs économiques, gestionnaires de réseaux, enfants, associations, aménageurs...). Montant prévisionnel 2025 : 38 708 € TTC (dépenses mutualisées) ;
- informer le public sur l'état d'avancement du PAPI (impliquer l'ensemble des acteurs et partenaires locaux dans la démarche, valoriser les actions entreprises en particulier sur les opérations de travaux A34, A35, A47, A45 et 62). Montant prévisionnel 2025 : 51 410 € TTC (dépenses territorialisées par EPCI).

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
195 071 €	90 118 €	8 261 €

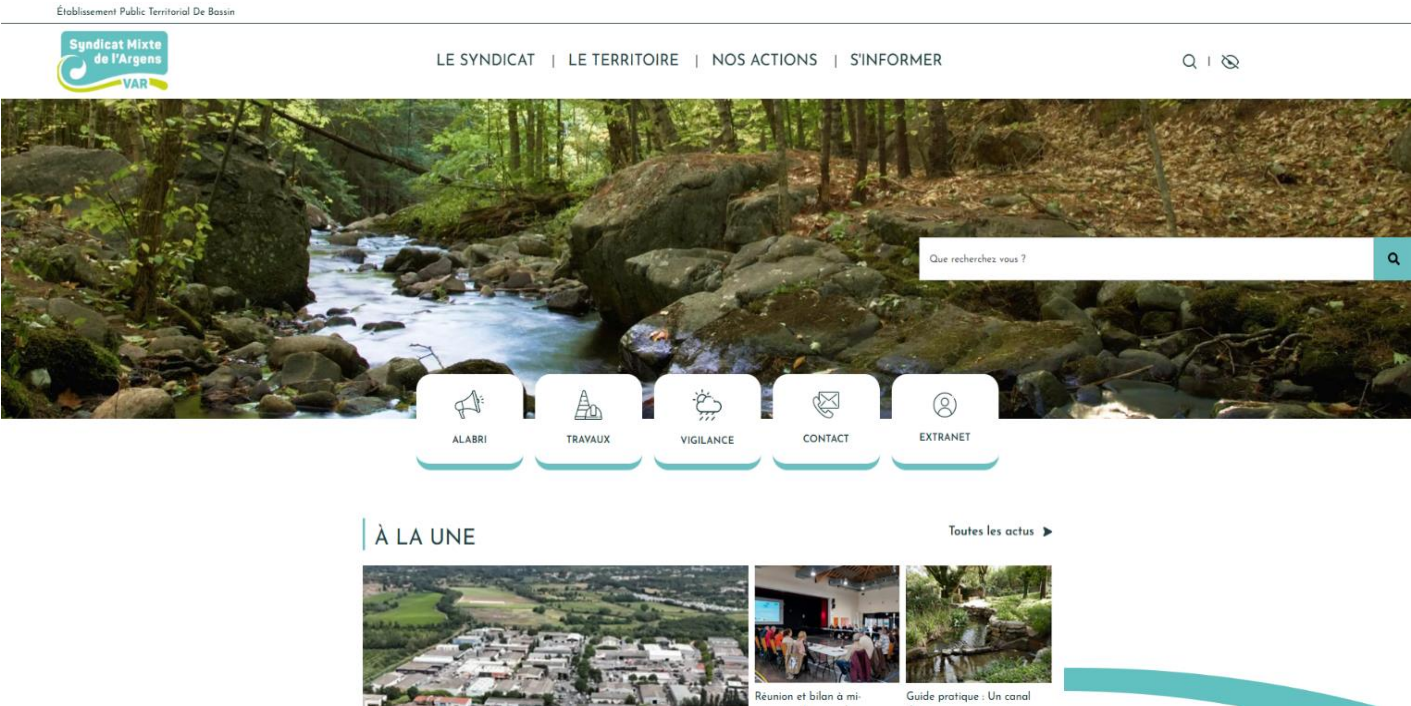
A9 B Formation des élus et des techniciens aux risques naturels d'inondation et A9 C Création de documents de communication pour les actions à venir dans le cadre du PAPI

L'action 9B a pour objet de développer la connaissance des élus et des fonctionnaires via des sessions de formation sur les thématiques suivantes :

- Fonctionnement des cours d'eau et prévention des inondations ;
- Prise en compte des risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;
- Amélioration de la gestion de crise : formation aux outils existants.

Les sessions de formation seront organisées en associant un organisme expert dans le domaine de la formation sur les risques naturels majeurs, avec le concours des partenaires du projet.

L'action 9 C vise à créer des outils de communication (vidéos d'animation, outils numériques) permettant d'expliquer les phénomènes sur les parties les plus exposées du territoire et de mettre en exergue les solutions déployées (structurelles ou relevant de la réduction de vulnérabilité).



Capture écran du site du SMA en refonte

Un travail important en 2024 doit se conclure en 2025 avec la mise en ligne du site internet du SMA après refonte et la publication d'une vidéo de promotion du dispositif ALABRI à l'échelle du P.A.R.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
20 922 €	33 130 €	17 196 €

A10 Organisation, préparation et diffusion des Retours d'Expérience (REX) de crues

Le fleuve Argens et ses affluents sont soumis à de fréquentes crues, pouvant générer des inondations plus ou moins importantes. Sous l'effet de phénomènes météorologiques méditerranéens de forte intensité et de sols présentant déjà un taux de saturation élevé, des crues majeures se sont produites les 23/24 novembre 2019 sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens, les 1^{er} / 2 décembre 2019 sur la partie aval et les cours d'eau côtiers, puis à nouveau le 4 octobre 2021 sur l'amont du bassin versant.

Suite aux crues récentes de mars et octobre 2024, un cabinet de géomètres, prestataire du syndicat, a été mobilisé pour lever les laisses de crues et des rapports de retour d'expérience (RETEX) ont été rédigés en interne.

En cas de nouvel événement significatif, un montant est provisionné au budget pour niveler les laisses de crues et confier la rédaction des rapports de retour d'expérience à un cabinet externe en cas de crues conséquentes.

Les RETEX sont adressés à toutes les structures membres et partenaires.



Retour d'expérience des crues du 9-10 mars et du 24-27 octobre 2024, réalisés en interne

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
9 644€	15 000 €	30 000 €

A16 (fonctionnement) Maintenance des stations hydrologiques

Il s'agit des coûts de fonctionnement de l'action 16 du PAPI - stations hydrométriques présentés au 6.2.1.

Ces couts intègrent :

- la location et maintenance du serveur et la mise à disposition du superviseur ;
- la validation des données et la rédaction de rapports ;
- les interventions curatives ou d'urgences sur les stations pour maintenir les fonctionnalités ;
- le changement de pièces éventuellement défectueuses ou abimées ;
- la réalisation de jaugeages en basses eaux et en crues ;
- les coûts d'entretien de la végétation au droit des stations, pour en assurer le bon fonctionnement et l'accessibilité.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
0 €	184 849 €	410 921 €

A19 Mutualisation d'un outil d'alerte et d'aide à la gestion de crise, création ou actualisation du volet inondation de PCS

Cette action vise à mutualiser un service de veille hydrométéorologique et de diffusion d'alerte et une prise en charge du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). De plus, une version numérique et actualisable du PCS est mise à disposition des communes dans le cadre de l'opération à travers une plate-forme. Chaque commune peut aussi élaborer la plaquette du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) par le biais d'une application dédiée.

La solution Wiki-Predict est proposée aux intercommunalités et il est provisionné la reprise des PCS pour les communes volontaires.



Formation gestion de crise 2024



Ainsi, en 2025, quatre EPCI complémentaires pourront bénéficier de l’accompagnement de PREDICT, en matière de gestion de crise et en lien avec la préparation de leur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS : voir action n°21).

Indépendamment de cette action du PAPI, mais dans le même objectif d’amélioration de la vigilance météorologique à l’échelle du bassin versant de l’Argens et d’anticipation des phénomènes à risques, le SMA s’appuie également sur le réseau de surveillance et les bulletins d’information de Météo-Varoise, ainsi que la récupération de données auprès de Météo-France.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
613 943 € + 45 825 € (données et bulletins hydrométéorologiques)	102 900 € (abonnement Predict) + 16 640 € (données et bulletins hydrométéorologiques)	223 520 € + 36 000 €

A 20 : Réalisation d’exercices de crise inondations

Sur un territoire exposé à des phénomènes hydrométéorologiques à risques, tel que le bassin versant de l’Argens, l’anticipation et la préparation sont essentiels. À cet effet, le SMA met en œuvre des exercices de crise « inondation » avec les communes et EPCI du territoire.

Deux exercices de gestion de crise inondation ont été réalisés en 2024 par le SMA, sur les communes du Val et de Salernes.

Ces deux exercices font suite notamment à la crue historique de la Ribeirotte le 4 octobre 2021 sur la commune du Val, ainsi qu’à l’étude d’aléa inondation portée par le SMA sur la commune de Salernes, pour l’intégration du risque dans son PLU.

Ces deux exercices ont été préparés en association avec les étudiants du Master GERINAT (*Gestion territoriale des risques*) de l’Université d’Aix-Marseille.

En 2025, le plan de charge ne permet pas de réaliser un nouvel exercice de gestion de crise.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
17 714 €	0 €	16 000 €

A 21 Aide à la réalisation de Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)

En 2022 et 2023, Dracénie Provence Verdon agglomération et Esterel côte d’azur agglomération ont bénéficié de l’accompagnement de la société PREDICT à la sensibilisation à la mise à jour de son PICS. En 2024, c’est la communauté de communes du Pays de Fayence qui a été accompagnée. Les réunions de travail ont abouti à :

- une synthèse des évolutions réglementaires liées à la loi MATRAS ;
- les recommandations possibles pour aller vers un PICS mis à jour et conforme aux évolutions réglementaires.

En 2025, il est prévu un accompagnement pour la communauté de communes Lacs et gorges du Verdon, la communauté de communes Provence Verdon et la communauté d’agglomération Provence Verte.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
9 000 €	7 200 €	0 €

Action 24 : Diffusion d’un guide technique sur la gestion intégrée de l'Argens dans les documents d'urbanisme du territoire

De manière à rendre plus efficace la protection des fonctionnalités des 896 Zones d'Expansions de Crues (ZEC identifiées dans le PAPI d'intention à l'échelle du bassin versant de l'Argens, il est prévu de réactualiser les données de l'inventaire et de diffuser un guide à l'ensemble des communes concernées par la démarche PAPI. Ce guide intégrera également l'inventaire des Zones Humides (ZH) mis à jour par le Département du Var en décembre 2016. Il devra permettre une retranscription des principales mesures à intégrer dans les règlements et pièces graphiques des PLUs pour la conservation des ZEC et ZH.

En complément à l'édition de ce guide, un accompagnement spécifique, envisagé par l’AUDAT, de 10 communes du territoire par an (sélectionnées parmi celles engagées dans une démarche de révision de leur PLU) permettra de porter assistance aux communes dans cette démarche. Cette démarche retardée en 2024 sera effective en 2025.

Les données cartographiques seront mises à disposition des communes et des intercommunalités au moyen de l'outil SIG développé dans le cadre de l'action 5 du PAPI.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026)
0 €	30 000 €	30 000 €

Action 27 : Réalisation d'un atlas des zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux

Sur le bassin versant de l’Argens, le risque inondation peut être lié d’une part aux débordements des cours d’eau, lorsque les cumuls de pluie sont importants sur un bassin versant, mais également à des phénomènes de ruissellement intense et au débordement de fossés et autres thalwegs, sous l’effet de fortes pluies.

L’action n°27 du PAPI vise à définir, en lien avec les services de l’Etat, une cartographie du risque de ruissellement à l’échelle du territoire du PAPI.

Cette cartographie servira notamment à aider les acteurs de la gestion de crise (communes, EPCI, SDIS...) ainsi que les services urbanismes, dans leur gestion de l’aménagement du territoire (intégration dans les documents d’urbanisme).

La mise en œuvre de cette action est prévue sur les années 2025 et 2026, avec

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026)
0 €	46 800 €	109 200 €

A29 Sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité, accompagnement des entreprises, des artisans et des exploitants agricoles

Cette action vise à apporter une assistance technique aux activités économiques pour diagnostiquer la vulnérabilité de leur activité et établir un programme de travaux et de mesures organisationnelles face aux risques d'inondation.

Pour les entreprises, en 2020, le SMA et la CCI ont signé une convention de partenariat. L'objectif est de sensibiliser les entreprises à réaliser un autodiagnostic, de bénéficier de la visite du consultant inondation de la CCI du Var et de les orienter, le cas échéant vers un diagnostic complet porté par le SMA qui peut donner droit à des financements pour la mise en œuvre des travaux préconisés. Un site internet permet aux entreprises de réaliser un autodiagnostic de leur établissement et de leur activité sur leur territoire. (<http://www.risquesinondations.fr>). Le diagnostic complet est réalisé par un bureau d'études, expert en analyse des risques inondation et spécialisé en réduction de vulnérabilité. En 2025, 20 diagnostics complets sont prévus avec le cabinet MAYANE.

Pour les exploitations agricoles, une convention de partenariat a également été signée entre le SMA et la chambre d'agriculture du Var le 11 octobre 2024 pour la période 2025-2026. Elle a pour objet :

- la mise en place d'autodiagnostic de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles face au risque inondation sur le site de la CCI ;
- le recensement cartographique des bâtis agricoles (sièges et bâtiments) impactés par le risque inondation.

Des diagnostics complets pourront être réalisés par un bureau d'études expert.

Détails des prestations prévues en 2025 :

- pour les entreprises : 52 000 € pour la convention avec la CCI (22 000 €), la réalisation de 20 diagnostics de réduction de la vulnérabilité et l'accompagnement des entreprises au montage de 5 dossiers de demande de subventions pour les travaux de mitigation (30 000 €).
- pour les activités agricoles : 40 000 € pour la convention avec la chambre d'agriculture (22 404 €), la réalisation de 5 diagnostics de réduction de la vulnérabilité et l'accompagnement des exploitants au montage d'un dossier de demande de subventions pour les travaux (17 596 €).

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
156 604 €	92 000 €	93 000 €

A 51 Promotion des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement

Dans la continuité de l’action portée dans le cadre du PAPI d’intention un partenariat a été signé avec la Chambre d’Agriculture du Var afin de mobiliser les acteurs du monde agricole et mettre en œuvre :

- une étude des pratiques viticoles et des contraintes actuelles s’y appliquant, permettant de limiter l'érosion et les phénomènes de ruissellement (haies, travail du sol, etc.) ;
- l’installation et le suivi de parcelles de références pour la mise en application de ces pratiques, en lien avec un ensemble d’indicateurs de l’activité économique et de réduction du ruissellement ;
- la promotion de ces pratiques vertueuses et la sensibilisation du monde agricole.

Un site sur la commune du Thoronet a été identifié pour développer cette action en raison des enjeux de ruissellement et d’inondabilité d’un lotissement à l’aval. La rencontre avec la Commune et le Président de la cave coopérative viticole en décembre 2024 a permis une adhésion au projet et d’engager un planning de travail sur 2025.

Dépenses réalisées 2017-2024TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026)
0 €	26 000 €	39 000 €

L’ensemble des actions du PAPI proposées à l’échelle du bassin versant en 2025 représente un montant global de 722 257 € TTC.

6.1.1.2 Dans le cadre du Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux

En 2025, il est prévu de préparer l’élaboration du SAGE en attendant la constitution de la Commission Locale de l’Eau. Cette préparation consistera à réaliser un état des lieux de la connaissance sur le bassin et sous-bassins concernés pour 35 000 €. En effet, le SAGE doit traiter de thèmes très divers (d’où le principe de gestion intégrée) et certains pourraient manquer de précisions ou tout simplement d’informations. Des études complémentaires pourraient aussi être lancées pour combler ces lacunes si les enjeux le nécessitent. Cette étude préalable devrait aussi permettre de construire la feuille de route de l’élaboration et de développer la stratégie de concertation et de communication qui l’accompagnera.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
48 512 €	35 000 €	95 000 €

En parallèle, la concertation sera poursuivie par des rencontres bilatérales avec les membres pressentis de la CLE notamment dans le collège des usagers. Un premier travail de rassemblement et de structuration des études et données existantes a été commencé en 2024 et sera poursuivi en 2025. Enfin, un travail de synthèse et d’élaboration des règles de fonctionnement de la future Commission Locale de l’Eau est en cours.

6.1.1.3 Sur le sujet de la ressource en eau et en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

Analyse prospective de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de l'Argens appliquée aux bassins déficitaires

Conformément aux orientations du SDAGE, cette étude vise à engager une analyse prospective à l'échelle du bassin versant de l'Argens afin d'anticiper les enjeux en matière de déséquilibre hydrique. Plusieurs phases sont pressenties correspondant à un temps de diagnostic de l'existant suivi d'un temps de projection du territoire pour appréhender et anticiper l'avenir dans un contexte de changement climatique.

Cette étude doit permettre au territoire de se positionner dans une démarche active d'adaptation au changement climatique et d'impulser une dynamique de transition pour les 30 prochaines années en contribuant à la résorption du déficit quantitatif mais aussi à l'atteinte du bon état des milieux, à la gestion du risque et à la satisfaction des usages.

Le cahier des charges a été partagé avec les partenaires (l'Agence de l'eau, la Région Sud et le Département du Var) et l'appel d'offres a été lancé en décembre 2023 (marché total 180 000€).

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
28 709 €	113 922 €	60 816.60 €

6.1.2 Les actions territorialisées

Les actions suivantes sont réalisées à l'échelle d'un bassin versant de manière spécifique et ne concernent spécifiquement que certaines EPCI.

6.1.2.1 Dans le cadre du PAPI (territoires CAPV, CCPV, CCCV, CCLGV, CCPF).

A 31 bis Dispositif ALABRI à l'échelle du bassin versant de l'Argens

Le SMA porte le dispositif Alabri pour réduire la vulnérabilité des habitations, des biens mixtes et de leurs occupants à l'échelle de 5 EPCI depuis le mois d'avril 2024 : la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV), la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV), la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) et la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF).

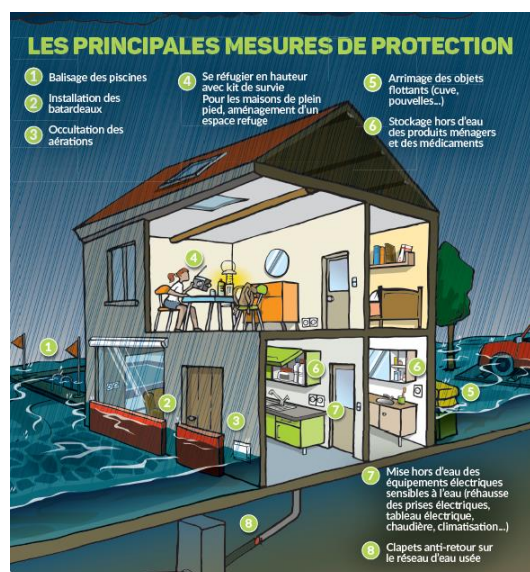


Illustration de mesures de réduction de vulnérabilité

En 2024, ont été mis en œuvre la réalisation de 50 diagnostics et 4 dossiers de travaux ont été déposés. Le bureau d'études Mayane mandaté par le SMA assure également le suivi du dispositif et une permanence pour répondre aux sollicitations des particuliers. Les diagnostics sont réalisés sur la base du volontariat et une campagne de communication est mise en œuvre localement par le SMA. Des flyers et des affiches de présentation d'Alabri ont été produits, des échanges avec les EPCI et les communes les plus impactées ont démarré et des campagnes de publipostage sont à venir.

En 2025, il est prévu :

- CAPV : 99 804,60 € correspondant à la réalisation de 70 diagnostics, 15 accompagnements au montage des dossiers de demande de subventions pour les travaux et une campagne de publipostage ;
- CCCV : 88 716,00 € correspondant à la réalisation de 60 diagnostics, 10 accompagnements et une campagne de publipostage ;
- CCPF : 53 566,57 € correspondant à la réalisation de 25 diagnostics, 10 accompagnements habitations, 1 diagnostic d'EPHAD (en ZI Bagnols), 2 diagnostics de bâtis publics ainsi que 2 dossiers acquisitions FPRNM et 1 expertise bâti suite aux intempéries d'octobre 2024 ;
- CCPV : 22 177,20 € correspondant à la réalisation de 15 diagnostics, 3 accompagnements et une campagne de publipostage ;
- CCLGV : 11 088,60 € correspondant à la réalisation de 5 diagnostics, 2 accompagnements et une campagne de publipostage.

EPCI	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026/2027
CAPV	43 784 €	99 805 €	72 219 €
CCCV	38 477 €	88 716 €	64 199 €
CCPF	2 085 €	53 567 €	8 021 €
CCPV	4 170 €	22 177 €	8 021 €
CCLGV	2 085 €	11 089 €	16 041 €

A4.1 Accompagnement des exploitants agricoles à modifier leurs pratiques culturelles

Cette action a pour but de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole par la mise en place d'un état des lieux et d'un programme d'actions pour la promotion de pratiques alternatives. Cette action pourra être mise en œuvre spécifiquement sur le bassin versant de la Nartuby au moyen d'une convention de partenariat signée entre le SMA et la chambre d'agriculture du Var le 25 janvier 2023.

En 2024, une convention spécifique a été rédigée afin de permettre le lancement en 2025 de cette opération sur certaines zones humides prioritaires du bassin versant de la Nartuby.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
0 €	12 000 €	0 €

A6.1 Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby

La mise en place d'un suivi pluriannuel permet de mieux cerner les évolutions spatio-temporelles de la qualité des eaux de la Nartuby et de ses affluents et ainsi, de mieux mesurer l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du second contrat de rivière Nartuby et du PAPI, notamment pour :

- les actions visant à l'amélioration du traitement des STEP du bassin versant ;
- les actions de réduction des dysfonctionnements par de temps de pluie du système de collecte des eaux usées de l'agglomération de Trans-Draguignan ;
- les travaux de restauration morphologiques de la Nartuby ;
- les améliorations des rejets pluviaux.

Fin 2024, un bilan complet de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby a été lancé. Les paramètres physico-chimique (paramètres classiques, suivi des pesticides, PCB, hydrocarbures, HAP, métaux lourds), bactériologique et hydrobiologique (IBGN, IBD, IPR, etc.) seront ciblés.

Le suivi sera réalisé sur l'année 2025 et comprendra des « zooms » sur des sites présentant des caractéristiques particulières, soumis à des pollutions spécifiques ou présentant un besoin de consolidation des connaissances.

Ce suivi permettra d'alimenter l'état des lieux final réalisé lors du bilan évaluatif du Contrat de rivière.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
101 014 €	69 892 €	0 €

E1.2 Evaluation du Contrat, bilan en fin de procédure

Débuté fin 2019, le second contrat de rivière Nartuby est composé de deux phases : phase 1 (2019-2022), phase 2 (2023-2025). A mi-parcours, le bilan technique (qualitatif et quantitatif) et financier des actions engagées a été réalisé afin d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions pour la 2^{ème} partie du contrat de rivière. Cette action a été réalisée par la société IREDD.

Il ressort de ce bilan, une mise en œuvre du contrat de rivière qui a su s'adapter à un environnement marqué par d'importantes évolutions institutionnelles (transfert de compétences eau et assainissement, structuration de la compétence GEMAPI par le SMA, etc.).

L'important travail des partenaires mené pour faire émerger la démarche et pour l'animer a été souligné. Cela a d'autant plus été permis par la structuration et le renforcement progressif des équipes techniques ainsi que leur maintien dans le temps, à la fois du côté du SMA et du côté de la DPVa, dont une majorité des maîtrises d'ouvrages lui ont été transférées à la suite du transfert de compétences eau et assainissement. Le pilotage du contrat permet la mise en œuvre d'une démarche efficace, assurant une répartition des missions cohérentes vis-à-vis des compétences des partenaires impliqués.



Restitution du bilan à mi-parcours lors du comité de rivière Nartuby.

La mission prévue cette année et l'an prochain doit permettre un bilan définitif de la démarche Contrat de rivière.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
0 €	6 020 €	54 000 €

E2.2 Actions de sensibilisation auprès de divers publics

L'objectif de cette action est de mener des opérations de sensibilisation (réunions d'informations, programme spécifique, sorties thématiques) sur les différentes thématiques du contrat de rivière : qualité, quantité, inondation, restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, et d'une manière générale sur le fonctionnement écologique d'un cours d'eau méditerranéen. Cette action sera plus spécifiquement mise en œuvre en direction du public scolaire. Un marché de prestation avec des accompagnements scientifiques est en cours. Il s'agit de proposer, en partenariat avec la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA) du Var, des projets pédagogiques composés de deux séances en classe et d'une journée de découverte sur le terrain.



Découverte du Beudron et des invertébrés dans le cadre de l'action E2.2 (Photo : MRE)

Depuis 2022, cet accompagnement est proposé aux classes du CE1 au CM2 du bassin versant de la Nartuby, il est poursuivi en 2025. Neuf classes du bassin de la Nartuby ont bénéficié du dispositif en 2024.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
46 380 €	20 000 €	15 000 €

Stratégie de concertation

La stratégie de concertation appliquée au bassin versant Nartuby s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre du second contrat de rivière, adopté début 2020. L'animation d'ateliers de concertation et la diffusion de supports de communication, prévue en 2024, vise à sensibiliser les acteurs du territoire aux différents enjeux du contrat de rivière.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
46 130 €	11 000 €	8 000 €

Pour 2025, l'ensemble des actions du Contrat de rivière Nartuby représente un montant de fonctionnement de 228 233 euros TTC.

6.1.2.3 Dans le cadre du PTGE Caramy Issole (territoire CAPV ET CCCV)

S06 : Mise en place d'un observatoire numérique de l'eau

L'observatoire numérique de l'eau est un outil pilote, basé sur l'application EMI Vigilance, qui a pour objectifs de bancariser les données climatiques, hydrologiques et hydrogéologiques du bassin versant Caramy-Issole. Cet outil d'aide à la décision permet une meilleure gestion de la ressource en eau et une anticipation des risques de sécheresse en valorisant ces données en temps réel par le biais d'indicateurs statistiques et de graphiques croisés. L'utilisation de cette plateforme permet également l'édition d'un bulletin d'information sécheresse personnalisé à l'échelle du bassin.

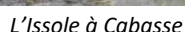
L'ensemble des données produites par le SMA (et notamment les jaugeages mensuels) sont répercutés dans cette base de données.

ID : 083-200047611-20250305-D 2025 001-DE



Complément d'étude de délimitation des zones de sauvegarde

En 2018, une étude a permis de dresser un état de la situation hydrologique et hydrogéologique sur le bassin Caramy-Issole. Après une analyse des échanges nappes-rivières, des zones prioritaires à protéger ont été délimitées et accompagnées de préconisations d'actions de préservation.



Au regard des orientations du SDAGE 2022-2027, cette étude doit être actualisée et complétée dans le but de délimiter des zones de sauvegarde au sein des masses d'eau souterraine et aquifères à fort enjeu pour la satisfaction des besoins d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Le bassin Caramy-Issole compte quatre masses d'eaux souterraines, dont l'Alimentation en Eau Potable (FRDG167 / FRDG169 / FRDG170). La masse d'eau correspondant aux massifs calcaires de la Sainte Baume, du Mont Aurélien et d'Agnis (FRDG167) a déjà fait l'objet d'une étude menée en 2022 par le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume. En 2025, le SMA souhaite poursuivre ce travail à l'échelle du bassin en proposant une étude de délimitation des zones de sauvegarde au sein des deux masses d'eau restantes (Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-Pays provençal, et Massifs calcaires jurassiques du centre Var).

Cette étude est provisionnée en 2025 et s'achèvera en 2026.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
0 €	40 000 €	60 000 €

Appel à Projet « Economisons l'eau en Provence Verte »



Le Syndicat Mixte de l'Argens s'est associé à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, à la Maison Régionale de l'Eau et au Rotary Club International pour répondre à l'Appel à Projets « Eau et participation citoyenne », lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Le projet « Economisons l'eau en Provence Verte » vise à inciter les usagers à être plus résilients aux évolutions climatiques, dans le cadre d'une démarche de conduite de changement et de réduction des consommations. Par cette approche citoyenne participative et expérimentale, le Syndicat Mixte de l'Argens souhaite agir sur l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau.

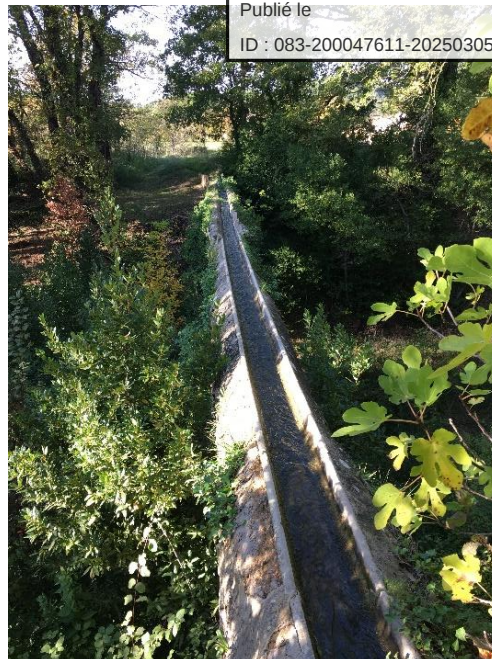
Les dépenses réalisées en 2023 correspondent à l'acquisition de kits d'économies d'eau. Le montant prévisionnel inscrit en 2025 permettra de poursuivre l'expérimentation en proposant des formations et des prestations mutualisées aux membres des conseils de l'eau. Un support pourra également être produit pour dresser le bilan de ce projet citoyen et le promouvoir sur de nouveaux territoires.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
1 752€	28 500 €	0 €

L'ensemble des actions de fonctionnement du PTGE Caramy Issole (dont l'appel à projet) représente un montant global de 75 100 euros TTC.

6.1.2.4 Dans le cadre du PTGE Bresque (territoire DPVA CCPV CCLGV CAPV ET CCCV)

À l'issue de différents ateliers participatifs et prospectifs, les usagers du territoire ont pu proposer un programme d'actions adapté au territoire et à ses enjeux. L'année 2024 a été dédiée à la déclinaison de la stratégie du PTGE en fiches actions opérationnelles. Ces fiches ont été définies conjointement avec les partenaires du projet et construites en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrages identifiés



Prise d'eau du canal de la Cataracte (Sillans-la-Cascade) Aqueduc du canal des Prunières (Villegroze)

Les dépenses en 2025 correspondent à l'animation d'ateliers de concertation nécessaires pour la formalisation du programme d'actions et à l'appui d'un AMO pour le diagnostic des prises d'eau de canaux structurés (action prioritaire et sollicitée par les gestionnaires de canaux). En complément, des supports pédagogiques seront réalisés pour communiquer sur les enjeux et objectifs du PTGE.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
20 316 €	68 000 €	<i>Non défini à ce jour, programme en cours d'élaboration</i>

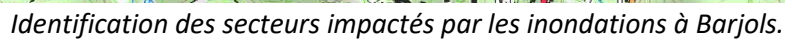
6.1.2.5 Sur le territoire de la Communauté de Communes Provence Verdon

La Communauté de communes a sollicité du SMA la réalisation d'un schéma directeur de réduction de vulnérabilité pour les phénomènes de ruissellement et débordement de cours d'eau sur l'ensemble de son territoire.

Cette étude a pour objectifs :

- de préciser et de hiérarchiser le risque inondation à l'échelle de l'intercommunalité par chaque commune et chaque type d'aléa ;
- de définir les parties du territoire les plus stratégiques, établir le programme de type ALABRI et le cas échéant le type de mesures structurelles à envisager.

Il a été fait le choix de recruter une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour travailler au plus près des attentes des différentes communes. Entre l'été et l'automne 2023, des entretiens ont été menés avec chacune des communes par le bureau d'études AQUACONSEILS, à l'exception de Seillons-Source-d'Argens qui n'a pas pu être rencontrée, afin d'échanger sur les inondations passées et les projets d'aménagement à venir.



Les secteurs à enjeux et les actions de prévention des inondations possibles ont été présentés aux Vice-Présidents de la communauté de communes le 5 novembre 2024 pour validation avant la poursuite d'investigations plus fines.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
13 440 €	37 600 €	0 €

6.2.1 Les actions mutualisées à l'échelle du bassin de l'Argens (dans le cadre du PAPI)

A6 Poursuite de l'assistance aux communes dans la pérennisation de connaissance des plus hautes eaux

Dans le cadre des retours d'expérience sur les crues de 2019 et 2021, les équipes du SMA et ses partenaires ont mis en œuvre un travail visant à répertorier et caractériser l'ensemble des plus hautes eaux connues sur le territoire, pour ces crues et les crues antérieures.

Une compilation et une analyse des données historiques relatives aux plus hautes eaux connues (PHE), de manière à sélectionner celles exploitables pour la pose de repères de crues sur les communes du bassin versant de l'Argens. Ces dernières ont également fait l'objet d'une hiérarchisation en 5 groupes, au regard de leur exposition aux inondations.



Exemple de repères de crue posé suite aux inondations de juin 2010.

En concertation avec les 17 communes volontaires du groupe de priorité 1 (sur les 24 les plus exposées) et 10 communes du groupe 2, des réunions de travail ont été mises en place pour sélectionner les sites les plus pertinents pour l'installation de repères de crues, ainsi que de panneaux pédagogiques, participant à la mémoire du risque sur le bassin versant.

L'année 2024 n'a pas connu de poursuite de cette action, le marché avec la société OSGAPI ayant été arrêté.

Un nouveau prestataire doit être recherché pour la poursuite de l'action en 2025, avec l'installation de repères de crues et de panneaux pédagogiques sur les communes les plus exposées déjà contactées.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
51 757.5 €	105 000 €	0€

A16 Installation et Maintenance des stations hydrométriques

Cette action vise à installer 7 stations de mesures hydrométriques sur les affluents du bassin versant de l'Argens dont les objectifs et la localisation ont été validés lors du Comité de pilotage du 03 novembre 2021 par l'ensemble des parties. Ces stations doivent permettre d'améliorer la connaissance de l'aléa par un renforcement du réseau de stations, de manière à mieux connaître et suivre les débits d'affluents importants sur des secteurs vulnérables, et améliorer ainsi la prévention des risques. Le marché prévoit l'installation de stations de mesure selon les modalités suivantes :

Commune	Cours d'eau	Type de système d'acquisition	Types de sondes / systèmes de mesure
Brue-Auriac	Le Vallon de Font-Taillade	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé)
Barjols	L'Eau salée	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé) + radar de niveau
La Celle	Le Caramy	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé) + radar de niveau
Forcalqueiret	L'Issole	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé) + radar de niveau
Cotignac	La Cassole	Station simple / autonome	Immergée (Piézométrique ou assimilé)
Le Thoronet	La Bresque	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé) + radar de niveau
Lorgues	La Florièye	Station complète	Radar de niveau

Pour des raisons de coût des offres reçues, l'installation de caméras pour mesure de vitesses de surfaces, n'a pas pu être retenue. Les conventions d'occupation temporaire ont préalablement été signées par les propriétaires des terrains concernés par ces installations, y compris le Département du Var, lorsque les installations sont faites sur des ouvrages leur appartenant. Le marché a été attribué au groupement OTT HYDROMET / SPIE CN / TENEVIA en juillet 2024.



Premières installations de matériels, travaux préparatoires et sécurisation des accès, sur l'Eau Salée (gauche) et le Caramy (droite)

Les 7 stations seront opérationnelles d’ici la fin du premier trimestre de l’année

Dépenses (réalisées 2017-2024 TTC)	Prévisionnel 2025 TTC (dont RAR 2024)	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
24 090,36 €	354 899 €	Frais de fonctionnement

6.2.1.1 Dans le cadre du Contrat de rivière Nartuby (territoire DPVA)

B1.1.1 - Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby : Mise en œuvre du réseau de suivi

À la suite de l’étude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby, un réseau de suivi piézométriques a été proposé. Celui-ci doit permettre une meilleure compréhension des interactions entre les compartiments de l’aquifère du muschelkalk et les cours d’eau.

En 2024, l’ensemble des piézomètres à instrumenter ont été visités et fait l’objet d’un nivellement.



Prise de mesures par l’entreprise ERG pour la commande des sondes piézométriques.

- En ce sens, les prestations suivantes sont en cours :
- La pose de 6 sondes piézométriques avec télétransmission ;
 - La réalisation d’une station de suivi hydrométrique sur la Foux ;
 - La réalisation de deux piézomètres de 50m (Rebouillon et Bonhomme).

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC (dont RAR 2024)	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
11 056€	63 056 €	0

C1.2-1 Mise en œuvre du PGSZH Nartuby : Restauration de la zone humide de Fontigon

Dans le cadre du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) du bassin de la Nartuby, un diagnostic complet a été réalisé sur 10 zones humides prioritaires du territoire. Celui-ci a mis en avant un assèchement de la zone humide de Fontigon suite au drainage pour l'alimentation en eau d'un canal.

Localisée sur la commune d'Ampus, cette tourbière alcaline voit sa végétation modifiée par les usages. Des ligneux (*Pinus sylvestris*), ainsi que de la Molinie (*Molinia caerulea*) se développent.

Il a donc été proposé la restauration de cet espace naturel remarquable. Pour ce faire, une étude de faisabilité doit être réalisée fin 2025 afin de définir les travaux et dossiers réglementaires à mettre en œuvre.



Zone humide de Fontigon, Ampus.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC (dont RAR 2024)	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
0 €	12 000 €	0

Pour 2025, l'ensemble des actions du Contrat de rivière Nartuby représente un montant d'investissement de 75 056 euros TTC.

6.2.1.2 Les Programmes Pluriannuels d'Entretien et de Restauration des cours d'eau

La grande majorité des berges de l'Argens et de ses affluents est privée. De fait, les propriétaires riverains ont l'obligation réglementaire de réaliser des travaux d'entretien de leur berge (L.215-14 du code de l'environnement).

Face à la carence généralisée d'entretien et eu égard à la vision globale nécessaire pour définir les travaux, le SMA peut se substituer aux propriétaires et prendre en charge ces opérations mais uniquement dans le cadre de l'intérêt général. L'intérêt général est présenté sous forme de Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) (programmation de travaux sur 5 ans) participant à l'atteinte des objectifs suivants :

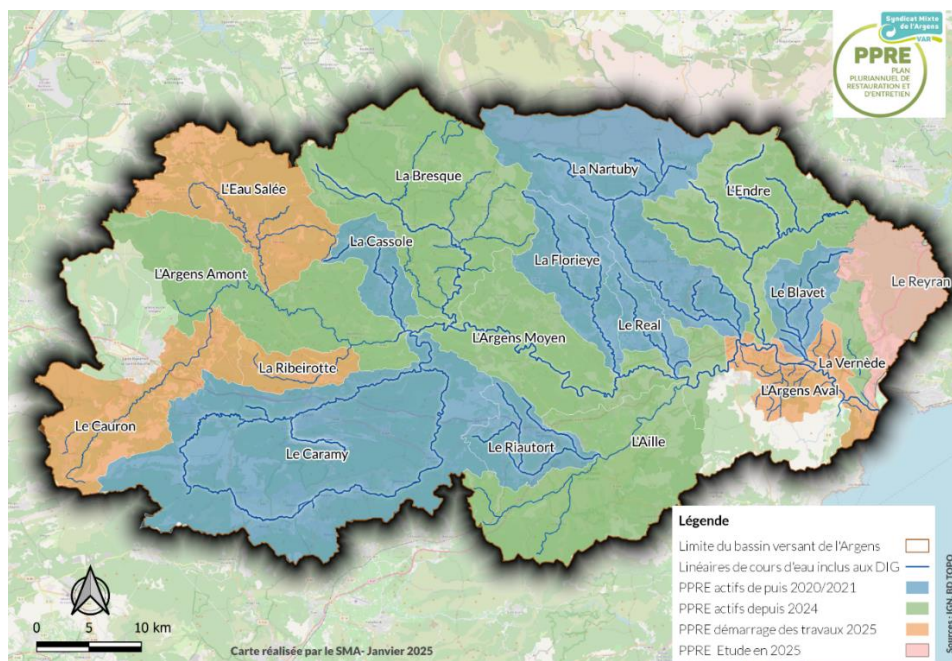
- restaurer ou pérenniser une ripisylve équilibrée en bon état sanitaire et apte à remplir ses fonctions ;
- limiter les risques d'embâcles dans les secteurs à enjeux ;
- favoriser l'expansion des crues dans les zones reconnues comme présentant un intérêt notable ;
- améliorer la richesse écologique du cours d'eau en particulier par des opérations de plantations ;
- atténuer, suivant les enjeux, les problèmes locaux d'érosion de berges ;
- lutter contre la prolifération des espèces invasives dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel priorisé.

Les PPRE sont mis en œuvre après validation préfectorale dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permet de réaliser des travaux publics sur des fonds privés.

Les études des PPRE :

Plusieurs PPRE ont été déposés pour instruction en préfecture en 2024 (Eau Salée, Cauron, Ribeirotte) et les Arrêtés Préfectoraux ont été obtenus en janvier 2025 pour le bassin versant de l'Eau salée et les petits affluents de la basse vallée de l'Argens. Ceux relatifs aux bassins versants du Cauron et de la Ribeirotte devraient être obtenus au cours du 1^{er} trimestre 2025. Ils permettront de commencer des travaux d'entretien en 2025. Il est provisionné des études liées aux PPRE ou aux opérations de restauration de berge :

- sur le bassin versant non pourvu (le Reyran sur le territoire d'ECAA) un montant de 30 000 € TTC, le marché est en publicité sur le mois de janvier ;
- une étude de faisabilité (définition des travaux) pour le confortement de la berge communale à Puget-sur-Argens : une provision de 30 000 € TTC ;
- une étude de faisabilité (définition des travaux) et la réalisation d'inventaires faune / flore pour l'aménagement de la berge appartenant à ECAA en aval du seuil du Béal : une provision de 90 000 € TTC.



État d'avancement des PPRE à l'échelle du bassin versant de l'Argens

Les opérations de travaux :

L'équipe rivière (travaux en régie) intervient sur le périmètre de DPVA pour la réalisation des travaux les plus courants d'entretien ou de restauration des berges, essentiellement sur le territoire de DPVA.

En dehors des travaux réalisés en régie, le SMA fait appel à des entreprises spécialisées par voie d'appel d'offre. Les interventions sont précisées dans le tableau suivant :

Bassins versants	Montants de travaux 2025 TTC (hors RAR)	EPCI concernées (%)
Nartuby	44 000.00 €	DPVA (100%)
Florièye	17 600.00 €	DPVA (100%)
Réal	15 000.00 €	DPVA (100%)
Blavet	15 000.00 €	ECAA (78,10%) et CCPF (21.90%)
Cassole	20 400.00 €	CAPV (100%)
Riautord	50 000.00 €	CCCV (100%)
Eau Salée	48 330.00 €	CCPV (95.77%) et CAPV (4.23%)
Cauron	35 000.00 €	CAPV (100%)
Ribeirotte	30 000.00 €	CAPV (100%)
Argens amont (<i>Source / Carcés</i>)	35 000.00 €	CAPV (82,50%) et CCPV (17,50%)
Argens médian (<i>Carcés / Le Muy</i>)	80 000.00 €	CAPV (11,69%), CCCV (33,66%) et DPVA (54,65%)
Argens aval (<i>Le Muy / embouchure</i>)	45 000.00 €	DPVA (31,29%) et ECAA (68,71%)
Vernède de Puget	15 000.00 €	ECAA (100%)
Vernede de Roquebrune	12 475.00 €	ECAA (100%)
Gabron aval	2 600.00 €	ECAA (100%)
Grande Garonne	17 075.00 €	ECAA (100%)
Aille (et affluents)	46 000.00 €	CCCV (29,00%) et DPVA (71,00%)
Bresque	55 000.00 €	CCLGV (39,00%), CCCV (1,00%), DPVA (28,00%), CAPV (22,00%) et CCPV (10,00%)

Bassins versants	Montants de travaux 2025 TTC (hors RAR)	EPC (%)
Endre	35 000.00 €	DPVA (26,00%) et CCPF (74,00%)
Caramy-Issole	150 000.00 €	CAPV (85,71%) et CCCV (14,29%)
TOTAL TTC	768 480.00 €	

Il est prévu un montant de 768 480 € TTC (hors RAR) de travaux pour l’entretien et la restauration des cours d’eau bénéficiant d’une autorisation préfectorale.

6.2.1.3 Dans le cadre du Programme d’Actions de Prévention des Inondations

Nota bene : Les montants affichés en 2025 au budget prévisionnel comprennent les RAR 2024.

A0 Opérateur foncier et AMO ouvrages hydrauliques et phase opérationnelle du PAPI

Pour permettre la mise en œuvre des différentes opérations de travaux à l’échelle du PAPI, une Assistance à Maitrise d’Ouvrage doit permettre au SMA d’obtenir un conseil en matière de maitrise foncière des terrains (par voie amiable / par voie d’expropriation) et de négociation amiable avec les propriétaires concernés.

Prévisionnel DPVA 2025 : 5 730 € (action 35).

Prévisionnel CAPV 2025 : 32 106€ (action 45).

Il s’agit aussi de pouvoir s’appuyer sur une assistance en phase opérationnelle (réalisation des travaux) et une assistance technique spécifique pour les actions inscrites dans les axes 6 et 7 du PAPI.

Prévisionnel DPVA 2025 : 30 000 € (action 35).

Sur le territoire Dracénie Provence Verdon agglomération :

A34 Réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie amont du bassin versant de la Nartuby – CHATEAUDOUBLE

L’action 34a du PAPI prévoit la réalisation de travaux pour restaurer le bon fonctionnement de la Nartuby et protéger les enjeux présents dans la traversée de la commune de Châteaudouble.

Depuis 2020, différents aménagements ont été étudiés. Le choix du scénario final d’aménagement résulte d’un important travail de concertation avec l’ensemble des partenaires du projet (services de l’État, Agence de l’Eau, OFB, Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Département, commune de Châteaudouble, propriétaires privés), lors des différentes réunions techniques et de pilotage.

Le scénario adopté est celui qui répond au mieux aux objectifs de restauration des fonctionnalités hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques de la Nartuby en regroupant les avis de l’ensemble des partenaires et en respectant la faisabilité économique du projet.

En 2023, les dossiers règlementaires ont été déposés auprès des services de l’Etat. Une enquête publique conjointe s’est déroulée durant l’été 2024, ce qui a permis l’obtention de l’ensemble des autorisations environnementales et servitudes d’utilités publiques en décembre 2024.

En 2025, une dernière phase réglementaire visant à rendre compatible le PLU de la commune sera mis en œuvre par la réalisation d’une enquête publique au nom de la commune de Châteaudouble. En effet, le déclassement de 300m² d’Espaces Boisés Classés (EBC) est nécessaire avant le démarrage des travaux.

Le marché de travaux a été attribué au groupement : Valérien, Malet, ATP Environnement fin décembre 2024.

Après des travaux préparatoires réalisés lors des périodes les moins sensibles pour la faune et la flore, les travaux de dévoiement des réseaux seront réalisés au printemps, il s'en suivra les travaux de terrassement et de génie civil à l'été, puis la mise en œuvre du génie écologique à l'automne et hiver 2025.



Maçonneries à retirer dans le cadre de l'action 34.

Coûts prévisionnels 2025* :

- frais fonciers (établissement AOT / Actes / Servitudes) : 10 000 € ;
- maîtrise d'œuvre : 35 387 € ;
- travaux sur réseaux : 850 000 € ;
- travaux hors réseaux : 750 000 €.

*Il est inscrit au BP 2024, les RAR N-1 et l'ensemble des marchés qui seront signés en 2024 soit 113 213 €.

<i>Dépenses réalisées 2017-2024 TTC (hors foncier)</i>	<i>Prévisionnel 2025 TTC (hors foncier)</i>	<i>Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)</i>
337 912 €	1 758 600€	20 000 €

A 35 Réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie médiane du bassin versant de la Nartuby

Cette opération de travaux située sur la partie médiane du bassin versant de la Nartuby, sur les communes de Draguignan et Trans-en-Provence permettra de protéger la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence d'une crue de période de retour 30 ans. Ceci est rendu possible par l'élargissement et sur certains linéaires l'approfondissement du lit de la Nartuby sur 3,9 km et la modification ou la suppression de 17 ouvrages de franchissement ou seuils. Ce projet permet au-delà de la protection de personne et des biens, une restauration écologique et paysagère de la Nartuby.

L'instruction du dossier réglementaire est achevée et l'enquête publique conjointe a duré du 15 juillet au 16 août 2021 et les autorisations préfectorales obtenues en fin d'année 2021.



Aménagement de la mesure compensatoire hydraulique à Retru - marché M3 (entreprise Forézienne)

Après la réalisation des marchés M1, M1bis (dévoiements de réseaux) et M2 (remplacement de 2 passerelles : « passerelle Collomp » et passerelle d'accès Carrefour depuis le Nord) en 2022 et 2023, le marché de M3 notifié en 2024 se poursuivra toute l'année 2025. Il s'agira cette année de finaliser la construction du barrage écrêteur à Retru et la poursuite en simultané des augmentations de section hydraulique depuis le centre Carrefour jusqu'au pont des Incapis. Les travaux d'aménagement permettront (et permettent déjà partiellement, comme constaté lors de la crue du 27/10/2024) d'éviter les débordements de la Nartuby pour un débit de projet de 180 m³/s.

Le marché de travaux prévoit également la reconstruction du pont d'accès au centre Carrefour pour une livraison en juillet 2025 et le démarrage de la reconstruction du pont des Incapis (Draguignan). Il est prévu 90 % de réalisation du marché M3 (en cours) et 40 % du marché M4 (dernière tranche de travaux, concernant le pont d'Aups).

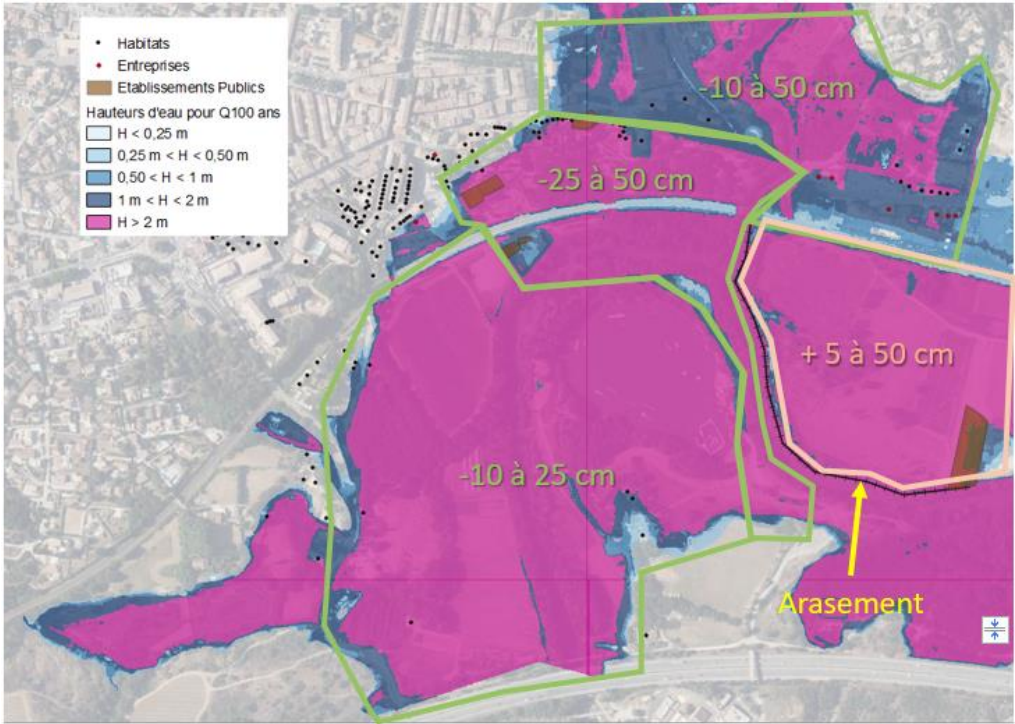
Couts prévisionnels 2025 :

- maîtrise d'œuvre : 800 658 € ;
- travaux sur réseaux (ouvrages d'art) : 5 569 516 € ;
- travaux aménagement de la Nartuby (marché M3) : 12 348 120 €.

<i>Dépenses réalisées 2017-2024 TTC (hors foncier)</i>	<i>Prévisionnel 2025 TTC (hors foncier)</i>	<i>Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)</i>
16 550 557 €	18 718 293 €	5 003 295€

A 36 Réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie aval du bassin versant de la Nartuby

Cette action vise à étudier les impacts hydrauliques des digues/merlons situés à la confluence de la Nartuby avec l’Argens : la digue du Rabinon et le merlon situé en rive gauche de l’Argens à la confluence. L’étude sera menée via un modèle hydraulique en cours de révision dans le cadre de l’action 12 (modèle de la basse vallée de l’Argens créé en 2018) avec les données plus récentes en hydrologie et en topographie. Les résultats de cette investigation numérique seront analysés en vue de l’amélioration des conditions d’écoulement dans le lit majeur et de la restauration de celui-ci.



Résultats de simulation d’arasement de la digue du Rabinon (crue centennale)

Le démarrage prévisionnel de cette action est prévu pour le 1^{ème} trimestre de l’année 2025.

Au cours de l’année 2025, des études seront réalisées pour déterminer le volume et la nature des matériaux à évacuer de la zone, de sorte que les objectifs hydrauliques déduits du modèle soient atteints.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	36 000 €	0 €

A 47 Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau

L’objectif de cette action est de limiter la fréquence de débordement de la Florièye vers les lieux habités de Taradeau par une restauration morphologique du lit moyen de la rivière visant au bon état écologique du cours d’eau.

La concertation préalable a été réalisée et le dossier d’autorisation environnemental a été déposé en juillet 2021. Dans l’attente de l’obtention des autorisations administratives, les terrains seront libérés pour la mise en œuvre des travaux par voie amiable de manière prioritaire.

Le SMA a obtenu l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation Environnementale le 7 décembre 2023. La majeure partie du foncier a été contractualisée (près de 70%), toutefois afin de libérer le reste des parcelles et assurer la pérennité des aménagements, un dossier de demande de servitude d'utilité publique a été déposé début janvier 2024. Les délais d'instruction et les contraintes associées au calendrier environnemental ne permettent un commencement des travaux qu'au 3^{ème} trimestre 2025, avec les travaux de sécurisation de la falaise pour l'accès au hameau Saint Joseph. L'essentiel des travaux est prévu sur 2026, à commencer par la réalisation de la zone humide compensatoire à l'aval de la traversée urbaine.



Plan de masse de la construction de la zone humide compensatoire à l'extrémité aval du programme.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC (hors foncier)	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
491 258 €	581 426 €	2 288 194 €

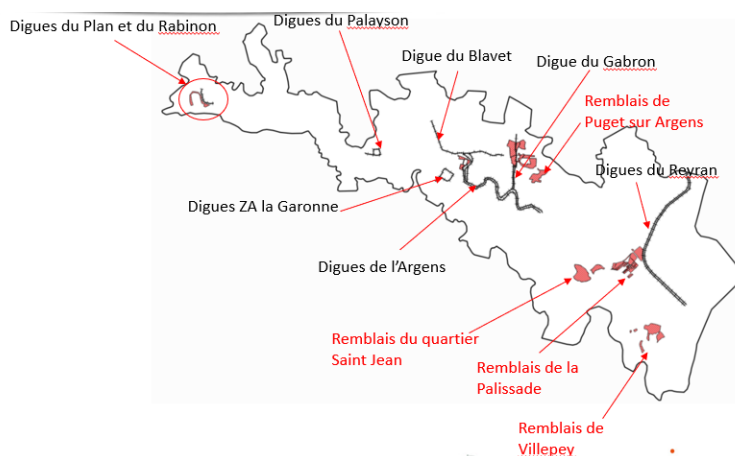
Sur le territoire de Esterel Côte d'Azur agglomération :

A12 Définition des systèmes d'endiguement et élaboration d'une stratégie de protection sur le bassin versant

Cette action a été mise en œuvre dans le but d'inventorier les ouvrages de type digue et merlon et de proposer une stratégie de gestion de ces ouvrages. La synthèse du travail cartographique, des enquêtes en commune et des investigations de terrain ont permis à l'échelle du bassin versant de disposer :

- d'une vision globale des ouvrages existants, de leur typologie et de leur état ;
- des caractéristiques des zones potentiellement protégées.

Il s'agit, pour les merlons « digues » présentant les incidences hydrauliques les plus importantes, de définir précisément les zones protégées.



Localisation des différents ouvrages étudiés en basse vallée de l'Argens.

Une analyse plus poussée est rendue nécessaire sur le périmètre d'ECAA et dans la basse vallée de l'Argens avec une approche par modélisation de l'impact hydraulique des merlons et remblais principaux en termes de hauteur, vitesse et durée de submersion 7 scénarios d'effacement d'ouvrages ont été validés par les élus le 11 juillet 2024. Ils permettent de comprendre l'effet hydraulique de chacun des ouvrages de manière individuelle et combinée.

Les principaux résultats ont été présentés en comité technique le 12 décembre 2024 et seront restitués au comité de pilotage au début de l'année 2025.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
180 845.7 €	20 448.23 €	0 €

A 37B Etudes de conception d'un scénario alternatif d'aménagement de la basse vallée de l'Argens-secteur de la Palissade

L'action 37 -étude hydraulique de la basse vallée de l'Argens - a mis en évidence l'absence d'efficacité et de rentabilité économique d'un aménagement dont l'objectif était une augmentation capacitaire de l'Argens. L'action 37 bis a pour objet de poursuivre les études d'aménagement de l'Argens sur sa partie aval au stade AVP avec pour finalité l'amélioration de la gestion des écoulements dans le lit majeur du cours d'eau.

Il s'agit de :

- Optimiser les aménagements dans la cadre des scénarios proposés par une modélisation hydraulique fine et actualisée avec des récentes données en lien avec l'action 12 ;
- S'assurer de la faisabilité technique, économique, réglementaire et environnementale des aménagements proposés ;
- Établir et valider un projet cohérent avec le schéma d'aménagement global de la basse vallée (action 28 du PAPI complet) et avec l'espace de bon fonctionnement de l'Argens.

Cette étude n'a pas été commencée en 2024 car elle doit se réaliser successivement à l'action 12. Elle est programmée partiellement sur les années 2025 et 2026 et sera menée en parallèle de l'action 28B portée par ECAA.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
0 €	132 000 €	468 000 €

A62 Aménagement hydraulique du site de la Palud sur la commune de Fréjus (protection de 200 entreprises)

La zone d'activités de la Palud accueille environ 2000 emplois sur une superficie de 30 ha, dont 80 à 90% furent inondés lors de la crue de juin 2010. Le montant total des dégâts occasionnés par cette crue s'élève à 35,5 millions d'euros hors axe de pertes directes et de pertes d'exploitation (pertes indirectes). La part estimée des pertes directes est de l'ordre de 25 millions d'euros hors taxe.

Le projet d'aménagements a pour objectif de réduire le risque d'inondation jusqu'à une crue type 2010 de l'Argens concomitante avec une crue plus fréquentes (10 ans) des affluents (Compassis, Vernède) ou encore une crue centennale des affluents avec une décennale de l'Argens, sans toutefois offrir une protection complète contre une crue exceptionnelle.

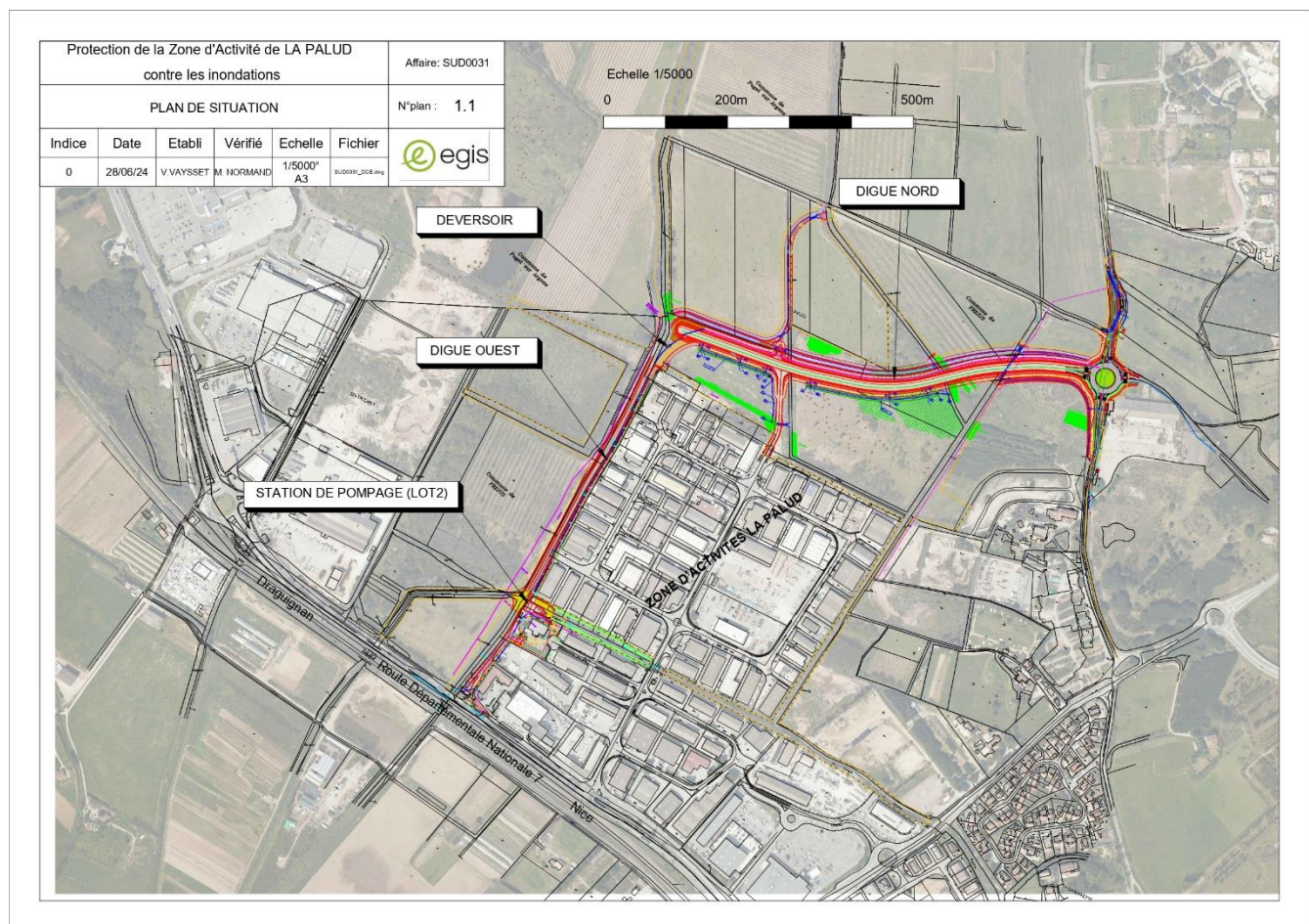
Le projet consiste en la réalisation d'un système d'endiguement et la mise en place d'un système de pompage des eaux de pluie à l'intérieur de la zone protégée. Les deux ouvrages sont combinés et fonctionnent en interaction. Le projet global d'aménagement est composé d'un ouvrage à double vocation : une digue-route, qui constitue une section du projet de contournement de la RDN7 sous maîtrise d'ouvrage d'ECAA. Alors que le projet avait été initié par la commune de Fréjus, les parties prenantes ont signé en 2019 une convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant le SMA maître d'ouvrage de l'ensemble des études, travaux et prestations connexes (topographie, études géotechniques, CSPS, contrôle technique, suivi écologique, etc.), hors maîtrise foncière (ECAA).

Le marché de maîtrise d'œuvre porté initialement par la commune de Fréjus (MOE : EGIS) a été transféré au SMA en 2020, avec le lancement d'une première phase opérationnelle consistant à réaliser des travaux forestiers sur les futures zones endiguées.

En 2023, un nouveau marché MOE a été lancé dans le but prendre en compte toutes les évolutions techniques, réglementaires et foncières du projet depuis 2021 (initialement le marché de MOE avait été signé par la commune de Fréjus en 2010 via une procédure d'urgence après la crue catastrophique de 2010).

Le dossier de consultation des entreprises a été publié en juillet 2024. L'opération de travaux fait l'objet d'un marché composé de deux lots :

- le lot n°1 (réalisation du système d'endiguement) a été attribué à un Groupement d'entreprises dont le mandataire est TP SPADA pour un montant de 15 136 462 €HT en 2024 ;
- le lot 2 (construction de la station de pompage) dont la passation est en cours, sera attribué au premier trimestre 2025.



Les travaux préparatoires sont en cours de réalisation depuis 2023, en amont des travaux du système d'endiguement de la Palud.

- 1- **Travaux de mesures compensatoires (sous maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage du SMA) :**
- **ZA la Palud:** Pose de clôture anti-retour (1.5km), défavorabilisation des milieux, etc. (réalisé en 2024)
 - Création de cistuducs (réalisé en 2024)
 - Création de mares (en cours au premier trimestre 2025)

Zone **Etangs de Villepey** (St-Aygulf) appartenant au Conservatoire du Littoral :

Abattage arbres exogènes (2.05ha)



Terrassement mares compensatoires

- 2- **Travaux de dévoiement des réseaux : canalisations de la Société de Canal de Provence et ouvrages hydrauliques présents dans la zone de chantier.**



Les travaux de réalisation du Système d'Endiguement débuteront au premier trimestre 2025(notification fin novembre 2024) : Etudes EXE et travaux préparatoires en cours

- Investigations topographiques, pollution de sol, géotechniques réalisées ;
- Travaux de création de pistes d'accès et la base-vie de chantier à partir de février 2025 ;
- Travaux du Système d'endiguement à partir d'avril 2025 ;
- 33 mois de travaux pour les 2 lots y compris périodes de préparation.

Coûts prévisionnels 2025 :

- Études (MOE et autres) : 682 275 € ;
- Travaux hors GEMAPI (réseaux, infrastructures et VRD) : 4 217 965 € ;
- Travaux GEMAPI (hors réseaux) 12 545 430 €.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
1 159 081 €	17 445 670 €	16 243 626 €

A39 Suppression du seuil du Moulin des Iscles, élargissement du bief amont

L’objectif des travaux est d’améliorer l’écoulement de l’Argens, de restaurer morphologiquement le site et d’améliorer la continuité écologique (alose).



Suppression du seuil du moulin des Iscles en 2020.

L’ensemble des travaux ont été réalisés (dérasement du seuil du Moulin des Iscles, restauration des anses d’érosion en rive gauche (mesures d'accompagnement) sont terminés. Il s’agit de poursuivre le fonctionnement en 2025 des ouvrages créés (entretien des ouvrages créés / constat de parfait achèvement).

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
943 910 €	34 694 €	0 €

Hors PAPI : Travaux pièce de l'Isle sur terrains SAFER

Une berge a été érodée au droit d’un terrain de la SAFER lors de la crue de 2019. Les travaux réalisés par la SAFER en 2023 ne prévoyaient pas la remise en état des zones décapées par la crue (anse d’érosion dite libre de 1,5 m de profondeur sur une superficie de 4 000 m2).

La maitrise d’ouvrage des travaux de réfaction du site dans sa configuration initiale a été confiée au Syndicat Mixte de l’Argens par délégation de l’Agglomération d’Esterel Côte d’Azur.

Ce projet a fait l’objet d’une déclaration de travaux d’urgence auprès des services de l’Etat (DDTM 83) en avril 2024.

Le projet est strictement limité à une restitution du secteur à l’identique (pré crue 2019), en prenant toutes les précautions pour éviter une géométrie de berge créant un point sensible ou des dysfonctionnements hydrauliques.

Ces travaux prévoyaient donc la reprise des berges aux côtes terrains naturels historiques, le remblaiement des terres agricoles ayant subi une érosion (présence de deux anses d’érosions marquées) et la reprise du merlon dans la continuité des parcelles avoisinantes. Cependant, les crues du 10 mars 2024, puis récemment d’Octobre 2024 ont considérablement modifié la configuration du site et des adaptations du marché sont nécessaires afin de pouvoir commencer les travaux.

Le marché d’aménagement de berge a été notifié au groupement GUINTOLI / ATP pour un montant de 285 206,5 HT. Un avenant a été nécessaire pour les évolutions du chantier liées aux crues du 27/28 octobre 2024. Les travaux seront terminés au premier trimestre 2025.

Couts prévisionnels 2025 :

- maîtrise d'œuvre : 25 912 € ;
- travaux : 455 227 €.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
51 133€	481 140 €	11 496 €

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Provence Verte :

A 45 Programme de prévention des Inondations à Brignoles



Photomontages des aménagements du Caramy projetés

Le programme comporte plusieurs objectifs :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes vis-à-vis des débordements du Caramy à Brignoles pour des crues de période de retour 50 ans ;
- Restaurer les fonctionnalités morphologiques et écologiques du Caramy avec une amélioration du cadre de vie ;
- Assurer une intégration paysagère des aménagements en lien avec l'opération Cœur de ville de la commune.

Les travaux, prévus sur un linéaire de plus de 3 km consistent à :

- Recalibrer le Caramy dans la traversée du centre urbain de Brignoles par création de risbermes en génie végétal connectées au cours d'eau, favorisant la trame turquoise et les connectivités latérales ;
- Aménager un chenal de crue en aval du centre urbain ;
- Araser un merlon en amont du centre urbain de Brignoles ;
- Reconstruire des ouvrages de franchissement (passerelles) ;
- Créer une passe à poissons sur le seuil de l'avenue de la République.

En 2022 et en 2023, les investigations topographiques, géotechniques et les reconnaissances des réseaux ont été réalisées, de même que les premières rencontres avec les propriétaires des terrains dans le cadre de ces investigations. En 2023, les études naturalistes complémentaires ont été réalisées et ont permis de finaliser l'Avant-projet. Le SMA a rencontré les propriétaires concernés par les emprises travaux afin d'anticiper la procédure de maîtrise foncière prévue pour l'année 2025. Le Dossier d'autorisation environnementale a été déposé en 2024 et une enquête publique est attendue pour le deuxième trimestre 2025.

En anticipation, il est prévu sur l’année 2025 de réaliser les dévoiements de réseaux nécessaires à la mise en œuvre du projet et les opérations de démolitions sous réserve de maîtrise foncière.

Couts prévisionnels 2025 :

- maitrise d’œuvre : 612 402 € ;
- travaux sur réseaux : 438 000 € ;
- travaux hors réseaux : 716 640 €.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC (hors foncier)	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
579 798 €	1 767 042 €	7 256 768 €

Sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur du Var :

A 48 : Restauration morphologique du Soliès au Luc (incluant 6 ZEC)

Les zones urbanisées du Luc ont été inondées à de nombreuses reprises dont notamment lors de la crue de janvier 2014. Dans la poursuite des études menées par la commune du Luc, le SMA a porté une étude de maîtrise d’œuvre complète d’aménagement de restauration morphologique des cours d’eau et de réduction du risque d’inondation de la commune. La fiche action ne comprenait pas le financement des travaux.

Les objectifs étaient les suivants :

- restaurer le fonctionnement hydromorphologique et écologique du lit mineur et moyen du Soliès, du Coudounier et du Riautort ;
- réduire l’aléa inondation dans la zone urbaine du Luc-en-Provence en mobilisant notamment les zones d’expansion de crues.

L’action consistait en la réalisation des études de conception. Initialement les études étaient prévues jusqu’à la réalisation du DCE. L’étude a démarré en 2019.

Les études de conception, restituées en 2020, ont abouti à la formalisation de 3 scénarios avec des niveaux d’ambition différents. Ils ont été présentés aux élus de la commune du Luc et de la CCCV qui ont demandé au SMA la reprise du programme de travaux pour diminuer son coût Un nouveau programme d’aménagement a été proposé et validé à la fin du premier semestre 2023 par les élus.

Le bureau d’études (la SCP) a réalisé un Avant-projet sommaire et une note de cadrage réglementaire en 2024 validés en comité de pilotage.

Un nouveau marché de maîtrise d’œuvre est prévu en 2025 sur la base du nouveau programme d’aménagement validé par les élus.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
239 854 €	50 000 €	non connu à jour €

Sur le territoire de la Communauté de communes Lacs et Georges du Verdon

A56 : Aménagement d'une ZEC sur la Grave à Aups : étude d'opportunité

Un barrage sur la Grave à Aups, ayant pour objectif la protection du centre bourg d'Aups, a été étudié dans le PAPI d'intention piloté par le Département et inscrit dans le PAPI de l'Argens porté par le SMA. Lors de la présentation des incertitudes liées au projet à la CCLGV en 2017 et au regard de l'évolution importante de ses coûts de conception, les élus avaient décidé d'arrêter l'opération. Cette dernière étant cependant inscrite dans le PAPI, il est nécessaire de vérifier par une étude d'opportunité son absence d'intérêt hydraulique. L'étude permettra aussi de déterminer l'aléa dans le centre-ville de Aups avec des applications diverses : gestion de crise, intégration dans les documents d'urbanisme, dispositif Alabri.

Les études démarreront au second semestre 2025 et se poursuivra en 2026.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
0€	36 000 €	36 000 €

Sur le territoire de la Communauté de communes Provence Verdon :

A57 : Aménagement d'une ZEC sur l'Eau salée à Tavernes : étude d'opportunité

Un barrage sur l'eau salée à Tavernes, ayant pour objectif la protection du centre bourg de Barjols, a été étudié dans le PAPI d'intention piloté par le Département et inscrit dans le PAPI de l'Argens porté par le SMA. L'efficacité supposée du laminage des crues du ruisseau des écrevisses par un ouvrage de type barrage questionne l'efficacité et l'efficacité de cette action.

L'étude d'opportunité consistera en une étude de faisabilité intégrant des variantes et un examen de sa rentabilité socio-économique. L'étude permettra aussi de déterminer l'aléa dans le centre-ville de Barjols avec des applications diverses : gestion de crise, intégration dans les documents d'urbanisme, dispositif Alabri.

L'étude démarrera au premier semestre 2025 et sera achevée cette année.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
0€	72 000 €	0 €

6.2.1.4 Opérations réalisées en dehors des démarches PAPI ou Contrat de rivière

Sur le territoire Dracénie Provence Verdon agglomération : en transfert

Étude pour la restauration morphologique du Réal

Le Réal et son principal affluent le vallon de Sainte Cécile exposent la commune des Arcs à des crues importantes. Les crues de juin 2010 et novembre 2011 ont mis en évidence la vulnérabilité de la commune.

En 2017, le SMA a lancé une mission visant à restaurer les fonctionnalités du cours d'eau tout en prenant en compte la réduction du risque d'inondation (appel à projet l'Agence de l'eau).

Il s'agissait en partie de reconsidérer le Réal sans son cuvelage et de proposer une balade qui permette de révéler les qualités du lieu, les vues sur le paysage des Arc-sur-Argens, mais aussi de valoriser les espaces plus refermés sur le cours d'eau.

En cohérence avec les projets communaux, l'ambition du projet consiste à créer un équilibre « symbiotique » entre le développement et la protection de la biodiversité propre aux berges et de meilleures pratiques du lieu, « natures » et « usages » se valorisant ainsi mutuellement.

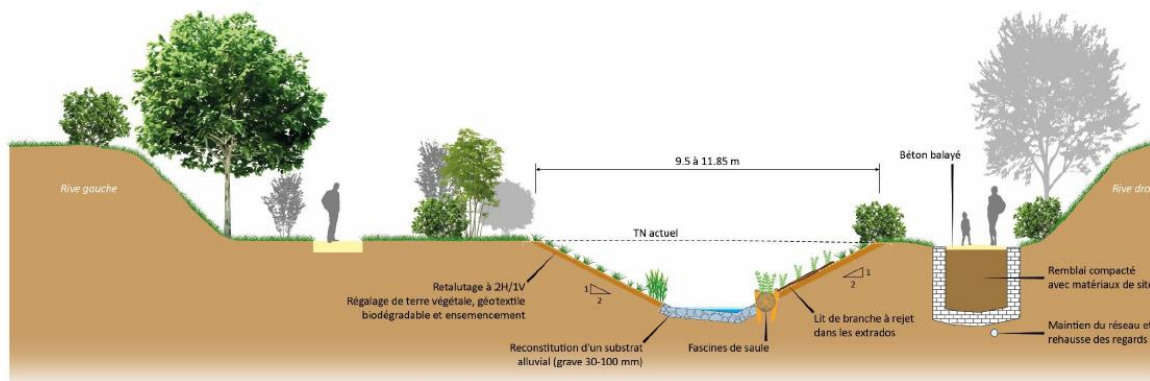


Illustration du programme d'aménagement du Réal

Un Maître d'œuvre a été recruté en 2024 afin de réaliser l'étude d'avant-projet (AVP). Un premier COPIL a eu lieu le 27 mars 2024 pour présenter le maître d'œuvre et l'opération, de faire un tour de table et de recueillir les attentes des membres du COPIL, aborder les montages techniques, réglementaires et financiers de cette opération.

Un second COPIL s'est déroulé le 19 juin 2024 pour présenter le projet de renaturation hydromorphologique du cours d'eau du Réal dans son lit majeur sur le tronçon compris entre l'aval de la partie couverte intramuros et le pont de la D91. L'opération a été chiffrée à 1 400 000 € hors taxes. Ce projet constituera un bénéfice pour le cours d'eau, le milieu rivulaire et offrira un espace de fraîcheur dans un contexte de changement climatique.

Le SMA a poursuivi ses recherches de financement auprès de l'Agence de l'Eau, la Région, le Département et l'Europe. Les élus de DPVA n'ont pas souhaité poursuivre l'opération dans l'attente d'un plan de financement robuste.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
5 184 €	39 029 €	0 €

6.2.1.5 Opérations réalisées en délégation de Maitrise d'ouvrage du Département

Aménagement du seuil du Béal pour la continuité écologique



Seuil du Béal

L'arrêté de classement du 19 juillet 2013, pris par le Préfet coordinateur de Bassin Rhône Méditerranée en application de l'article L214-17 alinéa 2 du Code de l'Environnement, désigne en classe 2 la portion du cours d'eau de l'Argens allant de l'aval du Pont d'Argens à la mer.

Les ouvrages transversaux répertoriés sur ce linéaire, dont le seuil « du Béal » sur les communes de Roquebrune sur Argens et de Puget sur Argens, doivent faire l'objet de travaux pour restaurer la continuité écologique dans les 5 ans suivant la promulgation de cet arrêté.

A ce titre, la DDTM du Var a notifié par son courrier du 7 juillet 2014 aux propriétaires des parcelles sur lesquelles est sis le seuil précédemment nommé, l'obligation de procéder aux travaux permettant d'assurer la libre circulation piscicole et le transport des sédiments.

Le Conseil Départemental du Var en sa qualité de propriétaire se porte en maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux au droit de ce seuil. Par convention en date du 30 juillet 2018, la Maitrise d'ouvrage a été déléguée au Syndicat Mixte de l'Argens. Depuis, plusieurs solutions ont été étudiés et le Comité de pilotage a sélectionné le scénario de création d'une passe à poissons sans abaissement du seuil en septembre 2022 sur la base des études d'Avant-Projet.

Un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement a été réalisé en régie par le SMA, sur la base d'inventaires naturalistes initiés en 2018 puis complétés en 2023. Ce dossier a été déclaré complet par la DDTM et a été instruit au premier semestre de 2024. Les travaux préparatoires étaient en cours lors de la crue d'octobre 2024, provoquant la destruction des terrassements préalables à la construction de la passe à poissons.

Un avenant a dû être passé en janvier 2025 afin de pouvoir gérer les désordres liés à la crue.

Pour l'année 2025, une demande a été formalisée auprès de la DDTM (Porté à Connaissances) pour effectuer un commencement des travaux en juin 2025 et bénéficier ainsi d'une période plus favorable hydrologiquement.

Une fois l'ouvrage construit, il sera géré par les services du Département.

Dépenses réalisées 2017-2024 TTC	Prévisionnel 2025 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2026 /2027)
439 280 €	1 878 215€	0 €

7. La structure et la gestion de la dette

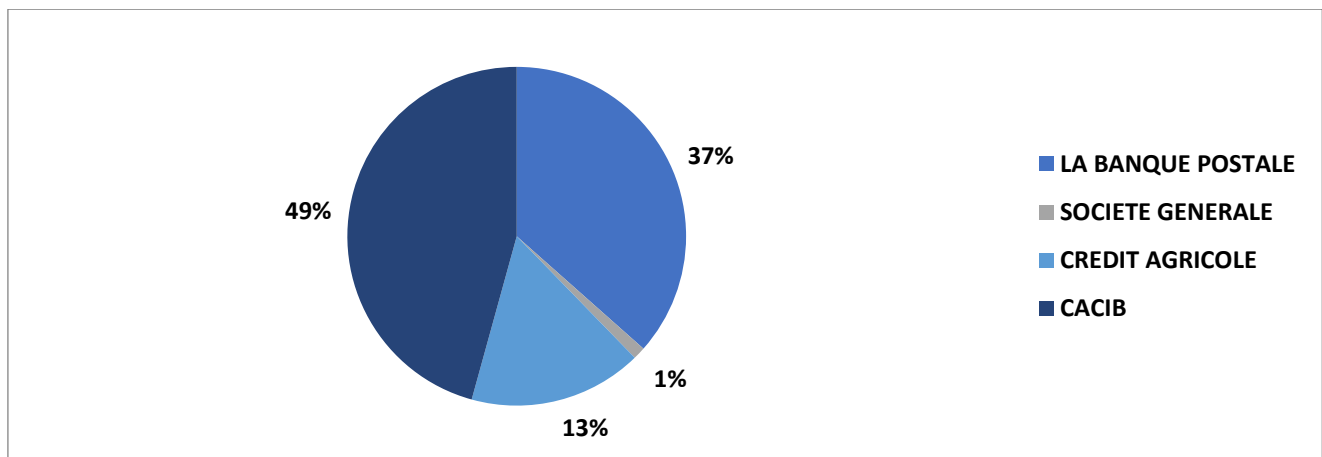
Caractéristiques de la dette du Syndicat

Prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2024	Année début	Année fin	Taux	Type de taux
BANQUE POSTALE	1 950 000,00 €	1 462 500,00 €	2019	2039	1.02%	Fixe
SOCIETE GENERALE	200 000,00 €	20 000,00 €	2006	2026	4.13%	Fixe
CACIB	3 000 000,00 €	1 926 829,28 €	2012	2044	4.55%	Fixe
CREDIT AGRICOLE	1 098 000,00 €	453 521,61 €	2014	2029	1.21%	Fixe
TOTAL	6 248 000,00 €	3 862 850,89 €				

Les emprunts à taux fixes représentent 100% de la dette financière du Syndicat. Insensibles aux fluctuations des marchés financiers, ils apportent une sécurité dans la gestion de la dette.

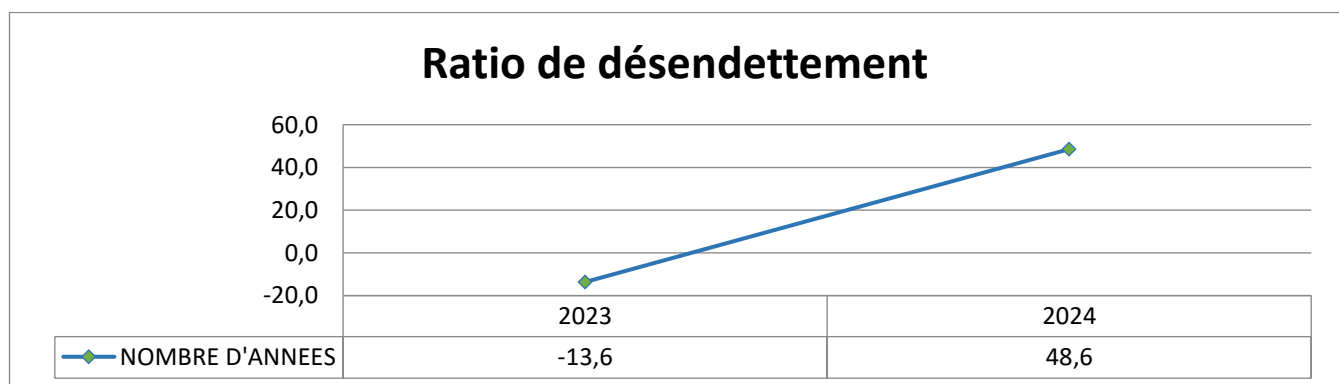
Dette par prêteur

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



La dette compte 4 emprunts répartis auprès de 4 établissements bancaires. Le groupe Crédit Agricole-CACIB est le principal prêteur du Syndicat Mixte de l'Argens.

Ratio de désendettement



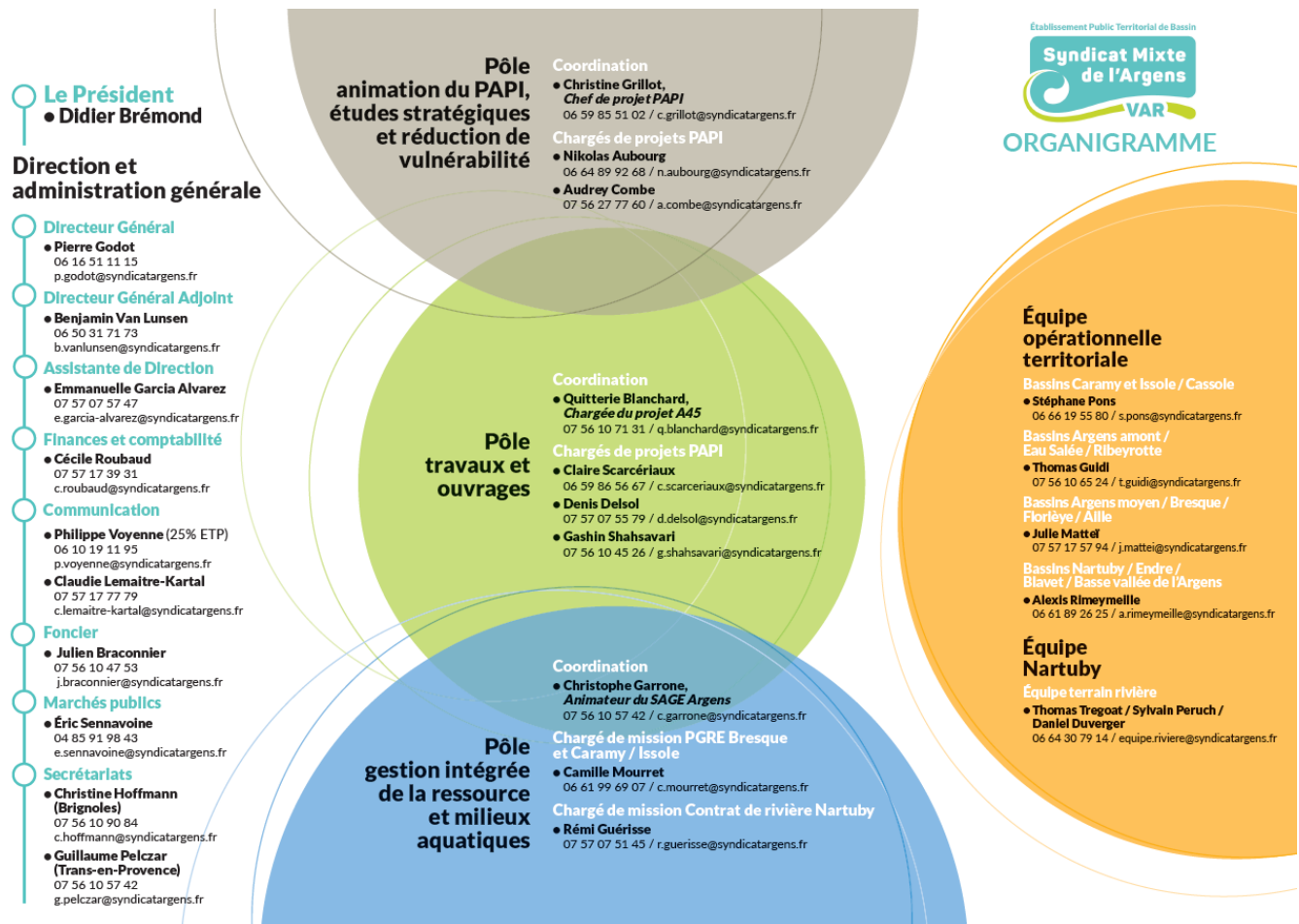
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre/épargne brute. L'épargne brute étant négative en 2023, le ratio est négatif également.

8. La structure et les perspectives d'évolution des effectifs

Le tableau des effectifs en vigueur tel que validé par le conseil syndical du 12 décembre 2024 est le suivant :

TABEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2024

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Total	Quotité du poste	ETP pourvus	ETP non pourvus
Administrative	A	Attaché	Attaché hors classe	1	100	1	0
			Attaché principal	1	25	1	0
			Attaché principal	1	15	0	1
			Attaché principal	1	100	0	1
			Attaché	2	100	1	1
			Attaché	1	15	0	1
	Total catégorie A			7		3	4
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	100	0	2
			Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	100	0	3
			Rédacteur	3	100	3	0
	Total catégorie B			8		3	5
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	100	0	1
			Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	100	1	1
Adjoint administratif			5	100	2	3	
Total catégorie C			8		3	5	
Total filière administrative				23		9	14
Technique	A	Ingénieurs	Ingénieur en Chef	1	100	1	0
			Ingénieur principal	4	100	3	1
			Ingénieur	11	100	8	3
			Ingénieur en alternance	1	100	1	0
	Total catégorie A			17		13	4
	B	Techniciens	Technicien principal 1 ^{re} classe	4	100	2	2
			Technicien principal 2 ^{ème} classe	3	100	0	3
			Technicien	4	100	2	2
			Technicien en alternance	1	100	0	1
	Total catégorie B			12		4	8
	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	100	1	0
			Agent de maîtrise	1	100	0	1
		Adjoints techniques	Adjoint technique	4	100	0	4
			Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	4	100	4
	Total catégorie C			10		5	5
Total filière technique				39		22	17
TOTAL GENERAL				62		31	31
TOTAL EFFECTIFS POURVUS (filières administrative et technique) Soit EFFECTIF REEL DU SMA au 31/12/2024				31			

Organigramme du syndicat mixte de l'Argens au 1^{er} février 2025 :**Évolution des effectifs du syndicat :**

En 2024, le SMA a recruté trois agents :

- 1 poste d'ingénieur pour l'animation et le déploiement du SAGE Argens : Christophe Garrone a été recruté sur ce poste et a rejoint les effectifs du Syndicat le 1 janvier 2024. Cet agent a également la gestion du pôle « Ressource en eau et gestion des milieux aquatiques » ;
- 1 poste de chargé de communication : Claudie Lemaître--Kartal a été recrutée sur ce poste et a rejoint les effectifs du Syndicat le 1 février 2024 ;
- 1 poste de Directeur financier, suite au départ de Helena Truyen en avril, actuellement occupé par Cécile Roubaud.

En 2025, deux recrutements sont à effectuer :

- 1 poste de technicien rivière pour les actions à réaliser sur l'Est du bassin versant ;
- 1 poste de technicien chargé de travaux génie civil pour l'appui des ingénieurs en charge des aménagements du PAPI.

Établissement Public Territorial de Bassin



Le siège

Place des Moulins
83720 Trans-en-Provence
Tél. : 09 72 45 24 91

Antenne de Brignoles

ZAC Nicopolis
Rue des Genévriers
83170 Brignoles

contact@syndicatargens.fr
www.syndicatargens.fr

